

L'économie sociale & solidaire

Une autre manière
d'être dans l'économie

Sommaire

comprendre

Le cadre historique	5
<i>Définir l'économie sociale</i>	5
Des guildes au mouvement ouvrier	5
La rencontre du socialisme utopique et du christianisme social	6
L'économie sociale par le statut	6
Principes de l'économie sociale	11
<i>Définir l'économie solidaire</i>	11
L'expression des crises économiques et sociales de la fin du xx ^e siècle	11
Une formation réactionnelle contre l'évolution de l'économie sociale	12
L'économie solidaire par le projet	13
Réencastrier l'économie dans le social	13
Le cadre juridique	15
De l'invention de l'économie sociale à son inscription dans le droit	15
Le Secrétariat d'Etat au nom de l'économie solidaire	16
Une réalité désormais visible	16
L'économie sociale et solidaire, un pari européen ?	17
L'économie sociale et solidaire, une économie d'émancipation ancrée dans les territoires	18
L'économie sociale et solidaire, un artefact langagier mobilisateur	18
L'économie sociale et solidaire, des initiatives tous terrains	19
Des acteurs et des activités essentiels au développement durable et solidaire des territoires	20
Un vivier d'emplois au cœur du lien social	21

agir

Economie sociale et solidaire et action publique : une alliance nécessaire	27
Des politiques publiques à haut risque	28
La preuve par l'expérience : cinq exemples de démarches publiques remarquables	29
Ville de Nantes, Nantes Métropole : deux dynamiques étroitement imbriquées	31
Ville de Lille, Lille Métropole : rigueur méthodologique, conviction politique et démocratie participative à tous les niveaux	39
Région Bourgogne : une multiplicité d'initiatives et de projets interrompus...	47
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'économie sociale et solidaire nichée au cœur des politiques d'emploi et de développement territorial	56
Communauté d'agglomération du Sicoval : un territoire pionnier au cœur de la région Midi-Pyrénées	64

connaître

Les acteurs, par statuts et par secteur	73
Les grands acteurs de l'économie sociale	73
Les grands acteurs de l'économie solidaire	74
Les réseaux européens et internationaux	75
Les partenaires institutionnels	75
Les acteurs par statuts	78
Les acteurs par secteur	81
Conclusion	88
Bibliographie	89
Annexes	93

L'économie solidaire, une économie pour les générations futures

Longtemps perçue comme une économie de réparation, ou une économie des pauvres pour les pauvres, l'économie solidaire est maintenant reconnue comme un modèle économique à part entière. Cette conception économique s'affirme notamment comme une réponse adaptée aux grands enjeux du développement durable.

Rien d'étonnant à ce que cela soit les élu/e/s écologistes qui, aux côtés et avec tous ses acteurs, l'aient portée avec le plus de conviction et de détermination. Dès 2001, à la suite des élections municipales sur leur proposition, plusieurs collectivités locales l'ont inscrite dans leur politique économique, et en 2004, les Régions ont quasiment toutes décidé de s'impliquer avec force et moyens.

Toutefois, jusqu'à aujourd'hui, les pratiques des élu/e/s en charge de l'économie solidaire ont relevé de l'expérimentation économique et de l'innovation sociale. Ce quatrième guide laisse donc une large place à des éléments de compréhension du concept, sa genèse et ses fondements. Il illustre également dans un style très original, comment des élu/e/s ont réussi à engager sur leur territoire des dynamiques significatives.

Avec ce guide, élu/e/s et futur/e/s élu/e/s trouveront tous les éléments leur permettant de construire leur propre démarche, qui, plus que pour toutes autres, doit, pour réussir, être totalement adaptée au contexte local. Ils/Elles pourront également, nous l'espérons, dessiner de nouvelles perspectives pour que le plus vite possible l'économie solidaire s'impose comme une économie pour les générations futures.

Je tiens à remercier particulièrement Vanessa Jérôme pour son remarquable travail de synthèse, d'analyse et documentaire, et toutes celles et ceux qui ont contribué par leur travail et leur engagement à la qualité du guide pratique.

Henri AREVALO
Président du Cédis

Directeur de la Publication : Henri AREVALO
Comité de Rédaction : Nathalie RIOLLET, Anne DE RUGY, Pierre SERNE
Secrétaire du comité: Mehdi GUADI

Cédis
116, rue de Belleville 75 020 Paris
Tel : 01 47 97 81 21 - Fax : 01 47 97 81 62
cedis@cedis-formation.org
www.cedis-formation.org

Si définir semble tomber sous le sens en place de préambule, cet acte relève en général d'une gageure intellectuelle, et l'économie sociale et solidaire n'échappe pas à la règle.

En effet, la définition même de ce qu'est l'économie sociale et solidaire est actuellement toujours l'enjeu de luttes entre les différents acteurs, chacun prétendant imposer aux autres sa propre définition, créant par delà d'indéniables tensions, plus ou moins fortes en fonction des acteurs, des périodes, des lieux de débats.

Dans ce contexte, définir, c'est accepter de présenter une vision de l'économie sociale et solidaire socialement, historiquement et politiquement située. C'est donc renoncer à l'exhaustivité. C'est avant tout, donner les clés pour agir.

Le cadre historique

Définir l'économie sociale

DES GUILDES AU MOUVEMENT OUVRIER

Si les acteurs du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES) font remonter l'histoire de l'économie sociale au Moyen Âge, citant parmi les inspirateurs les guildes, confréries, jurandes et corporations ou encore le compagnonnage¹, ou que Jacques Defourny, remonte lui à l'Égypte des pharaons, l'Antiquité grecque, l'Amérique pré colombienne et la Chine impériale², la plupart des rédacteurs font commencer cette histoire à la première moitié du XIX^e siècle, « à l'époque où [le] capitalisme engendre les premières crises économiques et révoltes ouvrières »³. C'est parce qu'elle prend corps à ce moment de l'histoire que l'économie sociale est marquée par une double dimension :

*« Elle a une portée normative et idéologique et elle tente pratiquement de répondre à des besoins réels ressentis par les classes les plus populaires, que ce soit pour s'assurer contre la maladie à travers les caisses de secours avant que la Sécurité Sociale n'existe, accéder au crédit par le biais d'organismes de crédit coopératif, acheter des biens auprès de coopératives de consommation, ou s'organiser en groupements de producteurs comme dans l'agriculture ».*⁴

1. Voir sur <http://www.rtes.fr/spip.php?rubrique22>.

2. Voir « Economie sociale », in *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005.

3. Jean-Marie Harribey, « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », 18 avril 2000, <http://www.france.attac.org>.

4. Jean-Marie Harribey, « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », op. cité.

LA RENCONTRE DU SOCIALISME UTOPIQUE ET DU CHRISTIANISME SOCIAL

De nombreux penseurs et réformateurs du XIX^e siècle, que Friedrich Engels rassemblera sous l'étiquette socialistes utopiques, ont visiblement inspirés ce que l'on nommera par la suite économie sociale : Robert Owen (1771-1858) fondateur du mouvement coopératif en Angleterre, promoteur de l'humanisation des conditions de travail, de l'éducation des enfants, et inventeur des villages communautaires ; Charles Fourier (1772-1837) et ses communautés de travailleurs – les phalanstères - ; Jean-Philippe Buchez (1796-1866) et ses associations ouvrières de production ; Louis Blanc (1811-1882) et ses ateliers sociaux ; Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) inspirateur du mutualisme et de l'autogestion.

Parallèlement, on retrouve chez les penseurs du catholicisme social comme Frédéric Le Play (1806-1882) ou du protestantisme social comme Charles Gide (1847-1932), l'idée que la question sociale peut être résolue par l'action des autorités sociales et morales.

« On voit donc se dessiner, d'un côté, une tradition socialiste, dans ses multiples variantes, [...] et de l'autre, une tradition chrétienne sociale qui dit refuser aussi bien le libéralisme que le socialisme et qui constituera sans doute l'une des matrices les plus importantes à l'origine de l'économie sociale. »⁵

Notons également, même si leur inspiration est plus marginale, quelques penseurs libéraux dont Walras et Mill qui encourageaient les associations d'entraide des travailleurs au nom du refus de l'ingérence de l'Etat.

L'ÉCONOMIE SOCIALE PAR LE STATUT

L'économie sociale regroupe principalement trois familles, les mutuelles, coopératives et associations, auxquelles s'ajoutent les fondations et les marges⁶ (comité d'entreprise, comités d'établissement...).

5. Jean-Marie Harribey, « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », op. cité.

6. Terme employé par la classification INSEE.

Les mutuelles

Elles se répartissent en deux composantes : les mutuelles de santé et les mutuelles d'assurance.

Les mutuelles de santé sont les héritières des sociétés de secours mutuel du siècle dernier. Elles sont régies par une loi de 1945, concomitante avec l'organisation de la sécurité sociale. Elles ont une fonction principale de couverture complémentaire d'assurance santé mais elles ont développé ou continué d'exploiter des œuvres sociales (hôpitaux, centres de soins, centres d'optique...).

Les mutuelles d'assurances se sont constituées autour d'une couverture solidaire, gérée démocratiquement par des instances élues par les sociétaires, et des risques liés aux biens (principalement automobile et logement). Elles se comportent alors comme des assurances « dommages ».

Elles gèrent par ailleurs les régimes obligatoires des fonctionnaires, des travailleurs et travailleuses indépendant/e/s, des agriculteurs et agricultrices, et peuvent offrir des services annexes aux mutualistes (cautions de prêts bancaires...).

Fondées sur une adhésion facultative, sans capital social, elles connaissent une gestion démocratique à travers des conseils d'administration élus au sein des adhérent/e/s. Elles n'ont pas de but lucratif et appliquent un principe de solidarité simple : les cotisations, qu'elles soient forfaitaires ou proportionnelles au salaire, ne dépendent ni de l'âge, ni du sexe, ni de toutes autres considérations discriminatoires, ce qui n'est pas le cas des assurances privées.

Les coopératives

● Les Sociétés Coopératives de Production (SCOP)

Sociétés Anonyme à Responsabilité Limitée (SARL) ou Société Anonyme (SA), elles relèvent de la loi sur les sociétés. A cette base juridique viennent se greffer la loi sur les coopératives et les dispositions propres aux Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) ⁷.

Les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) présentent quatre particularités essentielles :

- La maîtrise de l'entreprise par ses salarié/e/s : les salarié/e/s sont majoritaires au capital, doivent détenir au moins 51 % du capital social et représenter au moins 65 % des actionnaires (dans le cas d'une Société Anonyme – SA) ou des porteurs de parts (dans le cas d'une Société Anonyme à Responsabilité Limitée – SARL).

7. Voir loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, référencée en annexe.

- La valorisation du travail et de l'entreprise plutôt que celle du capital et de ses détenteurs/trices: les « réserves » sont impartageables, les profits sont donc mis en réserve et destinés à demeurer propriété du collectif des salarié/e/s de l'entreprise. On n'accumule pas pour augmenter la valeur d'un capital, on accumule pour assurer la pérennité d'un outil de travail. Un/e associé/e peut ainsi toucher des dividendes de son capital, mais ne peut en retirer aucune valorisation.
- La variabilité du capital: les salarié/e/s arrivant apportent progressivement leur capital à l'entreprise, ceux ou celles qui partent se font rembourser.
- Un poids égal pour chaque associé/e: les votes se font sur la base « un homme, une voix ». Quel que soit le montant du capital détenu, le/la dernier/ère embauché/e ou celui ou celle qui a le plus petit salaire a autant de pouvoir, en Assemblée générale, que les fondateurs/trices ou les cadres dirigeant/e/s. Trois types de coopératives existent: les coopératives agricoles, de crédit et de production.

● Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une forme d'entreprise coopérative qui a pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale⁸. Coopérative classique, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) se définit comme une Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP) mais recèle quelques particularités⁹:

- Le multisociétariat permet d'associer et de prendre en compte les intérêts de plusieurs types de coopérateurs/trices (salarié/e/s, bénéficiaires, bénévoles, financeurs, collectivités publiques...). Les associé/e/s peuvent être réparti/e/s en collèges, chaque collège disposant d'un nombre de voix définit librement dans les statuts, dans les limites prévues par la loi (10% des voix minimum et 50% des voix maximum).
- 57,5% minimum des excédents nets annuels sont affectés à des réserves impartageables qui participent aux fonds propres de la coopérative pour financer les investissements et le besoin en fonds de roulement. Elles ne pourront en aucun cas être distribuées aux associé/e/s. En cas de fermeture ou de liquidation de la coopérative, ce fonds sera dévolu à une association, une coopérative ou une collectivité publique.

8. Article 36 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel, inséré dans le Titre II ter de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

9. Voir *Les SCIC en 40 questions*, guide AVISE n°1, 2005. Pour en savoir plus, *SCIC et collectivités locales, pourquoi et comment participer ?*, guide AVISE n°5, 2007; *SCIC et collectivités locales en 30 questions*, guide AVISE n°3, 2004; *Sociétés coopérative d'intérêt collectif, bâtir un projet au service du territoire*, Les cahiers de l'AVISE, n°4, 2007.

Toute association ou coopérative a la possibilité de se transformer en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) sans qu'il y ait création de personne morale nouvelle : l'ensemble des actifs et du patrimoine reste donc propriété de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), de même que l'ensemble des contrats et des conventions ne sont pas remis en cause.

Les associations

La loi du 1^{er} juillet 1901¹⁰ fixe le cadre juridique des associations déclarées, et les définit ainsi : « L'association est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. » Naturellement contractuelle, l'association regroupe des personnes physiques ou morales décidant librement de s'unir. Aucune limite n'est fixée au nombre des associé/e/s. Si le bénéfice dans son principe, n'est pas exclu, il doit être obligatoirement affecté aux buts poursuivis par l'association. Aussi, les excédents en fin d'exercice sont ils automatiquement réinvestis dans les activités de l'association. La création d'une association ne nécessite pas d'investissements particuliers et son fonctionnement est assuré avec un minimum de contraintes juridiques. En revanche, les activités de l'association demeurent limitées en raison de sa capacité juridique réduite. Elle ne peut pas accomplir un acte de droit qui ne correspondrait pas directement à son projet.

Il existe plusieurs types d'association :

- L'association déclarée : déclarer une association, c'est lui permettre d'acquérir « une personnalité morale » et une « capacité juridique ». Elle peut, ainsi, ouvrir un compte en banque et recevoir des subventions, acheter, vendre, louer, hypothéquer, effectuer tout placement sans avoir à solliciter d'autorisation auprès des pouvoirs publics. Une association déclarée peut également exercer une action en justice dès lors qu'elle a subi un préjudice. Elle peut avoir du personnel salarié et exercer une activité commerciale.
- L'association de fait, ou non déclarée : une association non déclarée ne jouit pas de la capacité juridique d'une personne morale : elle ne peut donc recevoir de subventions, ouvrir de compte bancaire, signer de contrat ni embaucher du personnel.

10. Voir référence en annexe.

- Les associations reconnues d'utilité publique : cette reconnaissance concerne les associations dont la mission d'intérêt général ou d'utilité publique s'étend aux domaines philanthropique, social, sanitaire, éducatif, scientifique, culturel ou concerne la qualité de la vie, l'environnement, la défense des sites et des monuments, la solidarité internationale. La reconnaissance d'utilité publique est accordée par décret en Conseil d'Etat. Les conditions d'obtention sont très strictes : une pratique d'au moins trois ans comme association déclarée, la fourniture des comptes pendant cette période, et l'adhésion d'au moins deux cent membres. Ces associations doivent adopter des statuts types imposés par le Conseil d'Etat. L'avantage principal est que ces associations peuvent recevoir des donations et des legs après autorisation.

Les fondations

Il s'agit d'institutions, de caractère non gouvernemental, dotées d'une personnalité juridique propre, distincte de celle du fondateur ou de la fondatrice, et relevant de la législation nationale éventuellement prévue à l'égard des fondations, lorsque celles-ci sont constituées en catégorie juridique déterminée. En France, ce sont des établissements privés reconnus d'utilité publique en tant que tels par décret en Conseil d'Etat, conformément à des statuts types préétablis (le régime des fondations n'est pas défini par un texte, mais résulte de la jurisprudence, c'est-à-dire de la pratique en la matière de l'administration et des tribunaux). Le mobile qui inspire principalement les fondateurs ou les fondatrices est de caractère non lucratif, qu'il s'agisse, comme autrefois, de religion ou de charité ou de mécénat et de philanthropie.

On distingue trois types de fondations : les fondations d'entreprises, les fondations nationales et les fondations mixtes. Les premières relèvent d'une entreprise industrielle ou commerciale. Les secondes sont créées, financées, animées par l'Etat, éventuellement avec le concours de personnalités indépendantes, ce qui est fréquent en France. Les troisièmes s'appuient à la fois sur le secteur public et sur le secteur privé.

PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Toutes les familles de l'économie sociale se reconnaissent dans plusieurs principes, consignés dans une Charte de l'économie sociale, adoptée en 1980¹¹ :

- liberté d'adhésion,
- gestion démocratique (un individu, une voix),
- bénévolat des administrateurs/trices,
- primauté de l'homme sur le capital,
- non lucrativité ou, a minima, impartageabilité des réserves et du boni de liquidation en cas de cessation d'activité.

L'économie sociale, millénaire dans l'esprit, s'est instituée au XIX^e siècle sous l'influence de courants divers notamment chrétiens et socialistes pour que vivent, à côté de l'économie de la rentabilité et de la rémunération du capital investi, des initiatives économiques et sociales fondées sur d'autres valeurs (démocratie, égalité, solidarité, équité...), d'autres principes et réaffirmant la place prépondérante de l'homme au cœur de l'économie.

Définir l'économie solidaire

L'EXPRESSION DES CRISES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA FIN DU XX^e SIÈCLE

Si aucun manuel ne date la naissance de ce que l'on nomme économie solidaire, c'est qu'elle est une résurgence progressive de l'économie sociale dont elle reprend les valeurs à l'aune des problématiques économiques et sociales post chocs pétroliers. Dans ce contexte, l'économie solidaire se développe comme

*« une réponse à l'étranglement financier du développement, à la dérégulation de l'économie et à la libéralisation des mouvements de capitaux, qui provoquent partout le chômage de masse, les faillites en chaîne, la marginalisation croissante des chômeurs de longue durée et de ceux qui savent qu'ils n'ont pas la possibilité de retrouver un emploi à cause de leur âge, de leur manque de qualification ou d'expérience professionnelle, de leur appartenance ethnique, de leur sexe, etc. »*¹²

11. Voir charte reproduite en annexe.

12. Paul Singer, « Economie solidaire », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité.

L'économie solidaire est avant tout un ensemble d'initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion, tentant de réintroduire de la démocratie et de la solidarité dans un lien social et économique malmené par la chute progressive de l'Etat providence.

UNE FORMATION RÉACTIONNELLE CONTRE L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Dans la plupart des textes qui s'intéressent à la naissance de l'économie solidaire, c'est la dégénérescence de l'économie sociale et des structures qui la compose qui a renforcé la dynamique d'économie solidaire, laquelle aurait vu le jour en partie en réaction contre les évolutions négatives de l'économie sociale : la fin de la démocratie et l'abandon du projet de solidarité. Certains sont très critiques :

*« D'une certaine façon, le mouvement associatif est devenu un satellite de l'appareil de l'Etat providence. Quant au mouvement mutualiste, il est devenu un complément de la sécurité sociale. [...] Et les coopératives, c'est encore pire, elles ont été condamnées à se couler dans le moule des entreprises jusqu'à exceller dans ce modèle ».*¹³

D'autres, plus modérés, commentent l'évolution des coopératives :

*« De fait, l'augmentation de la taille de la coopérative et du nombre de ses membres rend plus difficile le maintien de la démocratie participative, mais ce facteur ne suffit pas à expliquer à lui seul les changements observés. L'autogestion a été abandonnée à cause de la passivité ou du désintérêt de ceux qui ont été expropriés, c'est-à-dire des membres de base des coopératives. En fait, c'est moins la coopérative qui a changé que ses membres. »*¹⁴

D'autres encore préfèrent soulever la complexité des situations, souligner le souci devenu premier de pérennisation des structures ou encore la recherche de la performance gestionnaire ou du respect des normes publiques¹⁵ pour expliquer l'atténuation du projet politique de ces acteurs, plutôt que d'opposer un camp à un autre.

13. Alain Lipietz, « Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ? », Intervention aux Etats Généraux de l'Ecologie Politique, Aix-en-Provence, 23 février 2002.

14. Paul Singer, « Economie solidaire », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité.

15. Philippe Chanial et Jean-Louis Laville, « L'économie sociale et solidaire en France », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Erès, 2005.

C'est précisément contre toutes ces évolutions que de nombreux acteurs et réseaux d'économie solidaire se sont constitués, s'ordonnant autour d'un « *retour aux principes, à la valorisation de la démocratie et de l'égalité dans les domaines de la production, de la distribution et de l'intermédiation financière.* »¹⁶

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE PAR LE PROJET

Contrairement à ce qui se produit dans l'économie sociale, ce n'est pas par le statut des structures mais par les finalités de leurs projets que se reconnaissent les acteurs de l'économie solidaire. En effet, quelle que soit leur forme juridique (association, entreprise d'insertion, régies de quartier...), les acteurs de l'économie solidaire sont engagés pour une transformation économique et sociale globale.

Pour ce faire, ils ont développé trois axes stratégiques :

- l'émergence de nouveaux services immatériels et relationnels qui ne soient pas basés sur une approche lucrative et concurrentielle ;
- l'incorporation de règles sociales et environnementales dans le fonctionnement de l'économie de marché ;
- la création de réseaux d'échanges non monétaires ou d'échanges reposant sur d'autres monnaies ainsi que sur l'autoproduction.

La cohérence de l'ensemble « économie solidaire » se fait donc par la nature de l'action, ce qui nécessite de prendre en compte à la fois le caractère non capitalistique de la structure, les finalités poursuivies, les publics acteurs et les bénéficiaires de l'action.

RÉENCASTRER L'ÉCONOMIE DANS LE SOCIAL

Forte de ces héritages historiques et d'ambitions de transformation sociale nouvelles, l'économie solidaire s'est fixée deux objectifs :

- démocratiser l'économie en l'ouvrant aux acteurs et aux citoyen/ne/s ;
- œuvrer en faveur de nouvelles régulations dans l'économie, élaborées à partir d'actions collectives menées par des citoyen/ne/s associé/e/s.

16. Paul Singer, « Economie solidaire », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité.

Reposant sur un triptyque économique, économie marchande, économie non marchande et économie non monétaire¹⁷, l'économie solidaire n'a pas vocation à se substituer à l'action étatique mais ambitionne plutôt de trouver une articulation nouvelle entre les régulations existantes et celles qui naissent du projet de réencastrement de l'économie dans un projet sociétal plus vaste d'intégration sociale et culturelle. En clair, il s'agit de faire en sorte que « *l'économie ne soit pas soustraite au débat politique.* »¹⁸

L'économie solidaire, « *ensemble d'activités contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens* »¹⁹, s'appuie largement sur le creuset que représente la vie associative et met en actes, dans des domaines aussi essentiels qu'innovants, ses quatre piliers : solidarité, démocratie économique, réduction des inégalités, préservation des générations futures.

La phase pionnière de l'économie solidaire a permis d'éprouver un certain nombre d'hypothèses et de modèles, et d'identifier des voies prometteuses en terme d'utilité sociale. Ce secteur évolue et innove sur des champs nouveaux répondant aux besoins émergents et se compose de structures de multiples formes juridiques. Leur engagement auprès de chercheuses et chercheurs, de réseaux d'échanges ou plus généralement des acteurs et dynamiques altermondialistes est croissant²⁰ et participe de l'exploration de voies de réflexion et d'action innovantes qui sont au cœur de l'économie solidaire.

L'évolution historique de l'économie sociale vers une institutionnalisation croissante et parfois un abandon de ses valeurs au profit d'une conversion raisonnée aux logiques de l'économie libérale et marchande fait craindre pour l'économie solidaire une évolution identique. Il serait en effet dommageable qu'elle se trouve réduite à la marginalité par un cadre institutionnel inchangé et contradictoire avec ses finalités, qu'elle subordonne ses valeurs aux lois du marché, ou qu'elle se réduise à faire la promotion de petites entreprises dans des zones en difficulté délaissées par les capitaux ou de quelques niches sectorielles. Mais l'enfermement dans une logique caricaturalement anti institutionnelle serait tout aussi dommageable, conduisant ces nouveaux acteurs à enliser leur projet solidaire et démocratique dans un espace marginal et expérimental qui rendrait caduque le projet concomitant à leurs valeurs, celui de la transformation sociale.

17. Selon Jean-Paul Maréchal, Jean-Louis Laville, Bernard Eme, « Economie solidaire : illusion ou voie d'avenir », Université d'été ATTAC, Arles, 2001.

18. Jean-Louis Laville, « 150 ans après 1848, l'économie solidaire contre la société de marché », in Gérard Delfau et Jean-Louis Laville, *Aux sources de l'économie solidaire*, Actualité de 1848, Thierry Quinqueton éditeur, avril 2000.

19. Philippe Chanial et Jean-Louis Laville, « L'économie sociale et solidaire en France », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

20. Voir notamment Madeleine Hersent, « La construction d'un mouvement d'économie solidaire en France », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

Le cadre juridique

L'économie sociale et l'économie solidaire sont, pour des raisons différentes, restées toutes deux longtemps confinées dans la confidentialité. L'économie sociale a fini par se fondre, dans l'esprit des individus, dans le reste de l'économie, au point que la plupart ne savent pas que leur banque ou leur mutuelle est une entreprise d'économie sociale. L'économie solidaire quant à elle, sort peu à peu de l'anonymat, via la publicité faite autour de certains des secteurs qu'elle regroupe, notamment celui du commerce équitable.

Cette méconnaissance vient certainement du fait que l'économie sociale et l'économie solidaire n'ont été officiellement reconnues par les institutions et les collectivités territoriales qu'au début des années 80.

De l'invention de l'économie sociale à son inscription dans le droit

C'est sous la plume de Frédéric Le Play et de ses disciples qu'apparaît l'expression « économie sociale », à l'occasion de la première rencontre, en 1855, de la Société internationale des études pratiques d'économie sociale. En 1900, Charles Gide emploie le terme dans sa contribution au rapport du jury international de l'exposition universelle internationale de Paris mais le terme tombe ensuite en désuétude pendant la première moitié du xx^e siècle. Il réapparaît dans les années 70, employé par le Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA)²¹. Il faudra ensuite attendre plus de dix ans pour que le terme « économie sociale » pénètre par voie réglementaire le droit français, à l'occasion de la parution du décret du 15 octobre 1981 qui rassemble sous le terme d'économie sociale « les coopératives, les mutuelles et celles des associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes. »²²

Si c'est en 1981 que le concept d'« économie sociale » devient officiel, il ne voit sa reconnaissance institutionnelle consacrée qu'en 1995, lorsque la Délégation Interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie Sociale (DIIES) est instituée par décret.

21. Transformé depuis en Conseil des Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES).

22. Voir premier paragraphe du décret de 1995 référencé en annexe.

Le secteur spécifique de l'insertion par l'activité économique s'officialise quant à lui progressivement à partir de 1991 pour aboutir à une définition légale contenue dans la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion²³.

Le Secrétariat d'Etat au nom de l'économie solidaire

C'est en 2000 que la reconnaissance institutionnelle de « l'économie sociale et solidaire » est attestée, dans le cadre de la création du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, via plusieurs textes.

La circulaire du 5 septembre 2000 relative à la mise en place de l'économie sociale et solidaire dans les processus de contractualisation territoriale a permis la mise en œuvre de partenariats Etat/collectivités territoriales au moyen de conventions pluriannuelles d'objectifs.

La loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale et l'article 443-3-1 du code du travail précisent la notion d'entreprise solidaire et portent au cœur des entreprises la capacité de contribuer au financement des activités du secteur.

L'introduction de l'article 14 dans le code des marchés publics permet aux collectivités publiques de s'impliquer dans une démarche de consommation éthique et solidaire.

La création du statut juridique de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) donne une nouvelle dimension aux structures de l'économie sociale et solidaire²⁴.

Une réalité désormais visible

L'économie sociale et solidaire est de plus en plus concernée par les politiques publiques et les plans d'Etat (Plan de cohésion sociale, schémas régionaux de développement économique, plans sectoriels...) même si la transformation de la Délégation Interministérielle à l'Innovation sociale et à l'Economie Sociale (DIIES) en Délégation Interministérielle à l'Innovation et à l'Expérimentation Sociale, réalisée par le Premier Ministre Dominique de Villepin en septembre 2005, supprime au niveau de l'Etat une référence directe et lisible à l'économie sociale.

23. Voir référence en annexe.

24. Pour un bilan exhaustif, voir le bilan du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire édité en mars 2002 par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et « Le pouvoir de dire solidaire ! Entretien avec Guy Hascoët », in « L'économie peut-elle être solidaire ? », Revue Cosmopolitiques, n°5, Editions de l'Aube, 2003.

Par ailleurs, de nombreux réseaux et inter-réseaux, outils de mise en relation et de coordination des diverses et nombreuses structures de l'économie sociale et de l'économie solidaire témoignent des différents niveaux territoriaux d'ancrage de ces secteurs et de la diversité des activités concernées.

Les dernières élections prud'homales de décembre 2002 ont fait la démonstration de la place et de la représentativité croissante des organisations du secteur de l'économie sociale. Se présentant pour la première fois aux élections, l'Union des employeurs de l'économie sociale a en effet obtenu plus de 10 % des voix.

Malgré ces dernières avancées encourageantes, il ne faut pas perdre de vue que l'ancrage institutionnel de l'économie sociale et de l'économie solidaire au niveau national reste fragile ; les changements d'appellation de la Délégation qui marque son existence institutionnelle étatique ou la fluctuation incessante et aléatoire des budgets qui lui sont alloués ne peuvent le faire oublier.

L'économie sociale et solidaire, un pari européen ?

Au niveau européen, dès 1999, dans le cadre de la programmation 2000-2006 de l'objectif 3 du Fonds Social Européen (FSE), l'économie sociale devient une dimension transversale des actions au même titre que l'égalité des genres.

En 2001, l'économie sociale et l'économie solidaire prennent une dimension européenne concrète avec l'élaboration d'une Charte européenne par la Conférence permanente des coopératives, mutuelles, associations et fondations et la tenue de nombreuses rencontres de travail²⁵.

La création de nouveaux réseaux d'économie sociale et/ou solidaire de niveau européen, qu'ils soient de représentation des acteurs ou d'échanges de pratiques²⁶, ou encore la prise en compte des problématiques posées par ce champ au sein même du Conseil de l'Europe, va également dans le sens de la preuve d'un développement croissant et encourageant de l'économie sociale et solidaire au niveau européen.

25. Voir notamment la Charte européenne reproduite en annexe et les actes des Rencontres européennes de novembre 2000 « Ensemble pour une économie plurielle ».

26. Voir notamment les références proposées dans ce guide.

L'économie sociale et solidaire, une économie d'émancipation ancrée dans les territoires

L'économie sociale et solidaire, un artefact langagier mobilisateur

L'économie sociale et solidaire n'existe pas en tant que telle. Ce vocable est, convenons-en, une facilité de langage. Laurent Fraisse note d'ailleurs que ce terme, « économie sociale et solidaire », a été adopté par les élu/e/s en charge de ce secteur, par pragmatisme, afin de rassembler sous une terminologie commune un ensemble d'acteurs avec qui ils doivent traiter et d'initiatives qu'ils/elles sont amené/e/s à soutenir²⁷. Si ce terme a en effet le mérite de saisir comme un ensemble une mosaïque d'activités et de structures se revendiquant d'histoires et de sensibilités différentes, il ne résout pas pour autant la question de la cohérence socio-économique de cette mosaïque ni même son identité politique.

Rappeler que le terme employé ne recouvre pas une réalité unifiée ne doit pas à l'autre extrême conduire à trop dissocier des économies qui se rejoignent bien sur un point fondamental, la volonté de placer l'homme au cœur de l'économie. Cette volonté, si elle a toujours existé, est devenue encore plus prégnante ces dernières années, l'exclusion et les inégalités liées à la financiarisation de l'économie et au désengagement de l'Etat ne cessant de s'accroître.

Provenant de temporalités et d'espaces sociaux différents, l'économie sociale et l'économie solidaire se trouvent en effet toutes deux dans une situation ambivalente, tant à l'égard de l'économie qu'à l'égard des institutions. Elles prennent toutes deux sens « *par rapport à une économie plurielle*²⁸, *c'est-à-dire une économie ne se réduisant pas à la société de capitaux et au marché, dans laquelle plusieurs logiques économiques peuvent se déployer* »²⁹. Elles sont ainsi à la croisée de logiques d'actions différenciées et complémentaires : celles de l'Etat, du marché, des familles. Positionnées entre « *l'étatisme autoritaire et l'individualisme concurrentiel* »³⁰, l'économie sociale et l'économie solidaire ont pour ambition de répondre concrètement aux

27. Voir Laurent Fraisse, « Les enjeux d'une action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

28. Pour une définition voir Jean-Louis Laville, « Economie plurielle », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité.

29. Philippe Chaniel et Jean-Louis Laville, « L'économie sociale et solidaire en France », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

30. Voir Jean-Louis Laville, « L'économie sociale et solidaire en Europe », in *Notes sur l'économie solidaire*, Institut Karl Polanyi, 2001.

besoins, surtout nouveaux, des populations, en valorisant le rôle d'intermédiation entre les différentes formes de travail et d'économie (bénévolat, salariat,...), en constituant des espaces publics de proximité et en créant et développant une dynamique large de socialisation.

Faisant de ce fait cause commune de leur acceptation comme économies différenciées, elles sont porteuses d'un projet social spécifique, démarqué d'une économie de charité palliant à la marge les conséquences d'une économie de marché dévastatrice. Leur développement ne pourra donc se faire qu'à partir de la concrétisation de projets communs qui permettront de dépasser à la fois les querelles et les caricatures qu'elles nourrissent encore trop souvent l'une sur l'autre et les préjugés que les acteurs institutionnels ont encore à leur endroit, ouvrant la voie à une stratégie commune leur permettant de « *compter dans l'économie plurielle du XXI^e siècle* »³¹.

L'économie sociale et solidaire, des initiatives tous terrains

Le caractère multidimensionnel des acteurs de l'économie sociale et solidaire est parfois difficile à cerner. En effet, les structures de l'économie sociale et solidaire (syndicats, mutuelles, associations³², coopératives³³, régies de quartiers, entreprises sociales...³⁴) interviennent dans plusieurs secteurs :

- le service aux personnes (structuré autour de la participation conjointe des professionnels, bailleurs de fonds, usagers et bénévoles),
- l'insertion³⁵,
- les finances solidaires (prêts, fonds de garantie, activité de capital-risque, épargne éthique...),
- les réseaux d'échanges non monétaires (Systèmes d'Echange Locaux – SEL –...),
- l'éducation populaire,
- l'agriculture,
- le commerce équitable,
- l'environnement,
- l'entrepreneuriat social,
- la création d'activité et d'emplois et le conseil à la création d'activité,

31. Philippe Chaniel et Jean-Louis Laville, « L'économie sociale et solidaire en France », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

32. Elles constituent déjà plus de 80 % des structures du secteur de l'économie sociale et solidaire et leur poids est sûrement sous-estimé car elles ne sont pas toutes enregistrées au répertoire Sirene.

33. Trois types de coopératives existent : les coopératives agricoles, de crédit et de production.

34. Voir la nomenclature INSEE publiée dans « L'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais », INSEE, juin 2004.

35. Associations intermédiaires, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, régies de quartier, chantiers d'insertion, ateliers protégés.

- le développement local et l'animation des territoires,
- le logement social,
- le secteur sportif, familial, culturel,
- le tourisme social...

La question de la structuration de ces divers champs d'intervention se pose à travers des dynamiques de regroupements d'acteurs et de réseaux d'acteurs. Elle se pose également via des processus de normalisation. Plusieurs normes ou labels ont vu ou vont voir le jour, notamment dans le secteur des services aux personnes – aide à domicile (norme AFNOR NF X 50-056). Le processus concernant le commerce équitable, s'il a bien donné lieu à la rédaction d'un premier texte de référence (AFNOR AC X50-340), a été interrompu suite à de trop grands désaccords entre les différents acteurs. De manière générale, les processus de normalisation sont plutôt bien accueillis voire souhaités, à condition toutefois qu'ils n'interdisent pas toute valorisation d'initiatives particulièrement innovantes et qu'il permette aux acteurs de se rassembler plutôt que de cristalliser de manière conflictuelle leurs divergences.

Des acteurs et des activités essentiels au développement durable et solidaire des territoires

L'économie sociale et solidaire allie solidarité entre les générations actuelles (elle permet de partager les risques entre tous, de prendre en compte l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, les relations entre les jeunes et les personnes âgées), solidarité de production et de redistribution (elle permet de partager équitablement les risques et les richesses entre individus et de favoriser l'esprit d'entreprise et l'intérêt collectif), solidarité entre les territoires et au sein des territoires (qu'il s'agisse des rapports entre les pays économiquement riches et les pays économiquement pauvres, de l'organisation des rapports entre espaces urbains et/ou ruraux, de l'aide en faveur des territoires en crise), solidarité avec les générations futures (respect des principes de précaution, de prévention et de responsabilité contribuant à assurer une relation harmonieuse entre la personne humaine et son environnement). L'engagement des acteurs de l'économie sociale et solidaire

permet de faciliter l'émergence d'un associationnisme et d'un entrepreneuriat individuel et/ou collectif ancrés dans les territoires, et notamment ceux qui connaissent des difficultés particulières en terme d'emplois ou d'exclusion. Cet engagement prend corps dans des initiatives et structures qui favorisent le développement d'emplois durables de qualité, dans des organisations formatrices et professionnalisantes.

La nature même des structures de l'économie sociale et solidaire étant hors du champ d'action de l'actionnariat, et obligeant à ce que les excédents soient réinvestis dans l'entreprise, en font des entreprises stables, non « OPABLES ». Centrées sur des activités de proximité, elles sont par ailleurs rarement délocalisables. Notons toutefois que certaines structures, notamment des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) ne voient pas d'un mauvais œil la création de filiales délocalisées, trouvant des vertus à l'exportation « culturelle » de ce modèle.

Toutes ces caractéristiques font des structures de l'économie sociale et solidaire des structures engagées dans le développement local et la dynamique solidaire des territoires.

Un vivier d'emplois au cœur du lien social

L'ensemble des études réalisées depuis quelques années, tant au niveau national que régional, montre que l'économie sociale et solidaire représente aujourd'hui environ 10 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en France et un peu moins de deux millions d'emplois salariés. Par ailleurs, d'après l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)³⁶, le nombre de bénévoles tous secteurs confondus est de douze millions pour l'ensemble de la France. Par ailleurs, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) a montré que « la valeur ajoutée non monétaire de leurs activités correspondrait au travail de sept cent seize mille équivalent temps plein ».

Toutes les études notent également que l'économie sociale et solidaire recèle un potentiel d'activités et d'emplois indéniable, notamment liés au développement des services à la personne. De manière générale, de nombreux secteurs à fort potentiel ont d'ores et déjà été repérés³⁷ :

36. Voir « L'économie sociale et solidaire dans le Nord-Pas-de-Calais », op cité.

37. Selon le livre blanc *Croissance, compétitivité et emploi. Débats et voies pour entrer dans le xxie siècle*, Commission des communautés européennes, 1993.

- les services de la vie quotidienne (les services à domicile – aide aux personnes âgées, garde d'enfants, soutien scolaire, coiffure à domicile, ménage, jardinage ou bricolage – et les services collectifs aux personnes – assistantes maternelles, agences de nounous, crèches privées, conciergeries d'entreprise -, l'aide aux jeunes en difficulté et l'insertion).
- les services d'amélioration du cadre de vie (l'amélioration du logement, la sécurité, les transports collectifs locaux, la revalorisation des espaces publics urbains, les commerces de proximité, la maîtrise de l'énergie³⁸).
- les services culturels et de loisirs (le tourisme, l'audiovisuel, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), la valorisation du patrimoine culturel, le développement culturel local, le sport).
- les services d'environnement (la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la protection et l'entretien des zones naturelles, la réglementation, le contrôle de la pollution et les installations correspondantes).

38. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a chiffré à 50 000 d'ici à 2010 le potentiel d'emplois français dans le secteur des énergies renouvelables et des biocarburants. Eurofores, organisme européen chargé de la promotion des énergies renouvelables prévoit pour la France, dès 2010, 30 000 emplois dans la biomasse, 20 000 dans l'éolien, 3500 dans le solaire thermique et 1000 dans la maintenance. Voir « Des embauches dans le vent », *Libération* du 23.02.04.

39. Bernard Gomel, « L'emploi salarié dans le travail des associations : un dilemme entre la qualité de l'emploi et la réponse aux besoins ? », rapport du Centre d'étude de l'emploi, 2004.

40. Elles sont généralement de taille restreinte, 46 % d'entre elles ne comptent que 1 à 5 salariés.

41. C'est notamment le cas des associations pour lesquelles la part de l'emploi occasionnel représente 38 % du volume annuel d'emploi.

42. Ils représentent 58 % des emplois du secteur.

Pour autant, « *la question de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire n'est [...] pas seulement importante parce que ce champ représente un volume important d'emplois dans des secteurs [...] en plein développement [...]; il est également confronté aux défis de l'innovation pour répondre aux attentes nouvelles des populations* »³⁹, qu'elles soient les prestataires ou les bénéficiaires de ces services.

Pour l'instant, seulement un tiers des structures de l'économie sociale et solidaire⁴⁰ emploient des salarié/e/s, plutôt de façon occasionnelle ou pour des périodes limitées⁴¹, sur des postes mal rémunérés, à faible qualification, avec une sur-représentation de personnels féminins⁴² notamment sur les postes non cadres.

Les associations représentent le plus important gisement d'emplois puisqu'elles fournissent 80 % des emplois du secteur de l'économie sociale et solidaire. Pourtant, c'est également dans les associations que la part de l'emploi permanent est la plus faible (35 %) ; elles accueillent en effet le plus grand nombre de bénévoles, lesquels voient de plus en plus leur activité impactée par les règles régissant le travail des

salarié/e/s (développement des contraintes organisationnelles et division du travail accrue vers les tâches à plus faible valeur ajoutée).

En économie sociale et solidaire, plusieurs problématiques liées à l'emploi s'interpénètrent donc :

- la création et la pérennisation des emplois (à l'intérieur des structures d'embauche ou en mobilité à l'intérieur du secteur) ;
- la revendication d'un véritable statut d'emploi (statut juridique, salaire, formation, reconnaissance sociale) ;
- l'ancrage nécessairement territorial des emplois ;
- la professionnalisation des structures, des salarié/e/s et des activités.

Par ailleurs, les structures, notamment associatives, qui portent ces emplois et sur lesquelles l'Etat s'appuie largement pour mettre en œuvre ses politiques publiques, sont elles-mêmes en situation précaire. Comme le note Bernard Gomel,

« il n'est pas possible, sans mettre en cause l'économie des structures, que leur utilité sociale se résume à être des instruments flexibles pour des politiques conjoncturelles de l'emploi »⁴³.

Pour transformer le potentiel en activités et emplois concrets, l'action politique doit donc être volontariste et rassembler l'ensemble des collectivités et partenaires impliqués sur un territoire donné. Les collectivités doivent agir à plusieurs niveaux : création d'activité et d'emplois, mise en place de possibilité de financement et accompagnement de projets. En effet, toujours selon Bernard Gomel,

« les porteurs de projets associatifs se trouvent dans un rapport de force défavorable et engagent des compromis qui fragilisent dès le départ l'économie de leur activité. De plus, les petites associations qui, sans trésorerie suffisante malgré leur volonté, leur projet, l'idéologie qu'elles défendent, dépendent des changements de cap des politiques publiques et doivent rentrer dans les cases des guichets administratifs, ne trouvent

43. Voir son rapport, « L'emploi salarié dans le travail des associations : un dilemme entre la qualité de l'emploi et la réponse aux besoins ? », op. cité.

pas dans les interlocuteurs publics de leurs territoires des acteurs en mesure de les choisir pour leur mieux disant social ou solidaire ».

On le voit bien, l'émergence de nouveaux métiers et emplois dans des secteurs aussi essentiels s'est ici encore fait avec comme corollaires la précarité des statuts et la non valorisation des tâches.

L'enjeu à très court terme est de taille. Il s'agit de développer des politiques publiques qui prennent en compte la réalité, notamment financière, des structures d'économie sociale et solidaire, et qui les aide à créer et à pérenniser les emplois qui participent du lien social. Il s'agit de ce fait de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par des emplois de qualité exercés dans des conditions de travail déprécarisées et professionnalisantes.

Se défaire de quelques idées reçues sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- L'ESS n'est pas un secteur à part, son fonctionnement et ses valeurs doivent irradier l'ensemble de l'économie.
- L'ESS n'est pas le cheval de Troie du désengagement de l'Etat, elle s'organise autour d'interactions constantes et évolutives entre actions collectives et actions publiques.
- L'ESS n'est pas une économie caritative de réparation, elle articule solidarité et démocratisation de la société dans un mouvement dont les citoyen/ne/s sont partie prenante à part entière.
- L'ESS n'est pas une sous-économie réservée aux exclu/e/s ; les projets qui s'en revendiquent sont porteurs de création d'activités et d'emplois dans un ensemble de secteurs innovants et essentiels.
- L'ESS n'est pas condamnée à se dissoudre dans l'économie privée ou publique. Elle a d'autres avenir que ceux de céder la place au marché lorsque ses activités sont devenues rentables ou de les faire inclure dans un service public élargi. Elle s'intègre dans une réflexion plus large sur les rapports entre économie et société.

Utilité sociale, valeur sociétale, plus value sociale, plus value sociétale ?

La notion d'utilité sociale est apparue récemment en France. Les débats concernant sa définition n'ont pas encore permis de trancher entre les différentes appellations possibles (utilité sociale, valeur sociétale, plus value sociale, plus value sociétale). S'il est difficile de conclure sur ce point, c'est que ces débats en recouvrent d'autres, tout aussi complexes, liés à la construction d'une identité spécifique et au positionnement de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble du système économique et social⁴⁴. Pour Jean Gadrey également, « *l'enjeu actuel en France consiste à tracer une frontière entre l'économie solidaire et les deux autres grandes formes institutionnelles que sont l'économie privée lucrative et l'économie publique. [...] La notion d'utilité sociale doit donc servir à marquer un territoire revendiquant des régulations spécifiques, juridiques et fiscales pour l'essentiel* »⁴⁵. L'essentiel de ces débats se concentre sur la définition de critères et de méthodes pouvant vérifier l'existence de cette utilité sociale.

Pour simplifier, il est possible de retenir que les structures de l'économie sociale et solidaire produisent des biens et des services à destination de leurs membres ou de leurs publics, et que cette production a des effets collectifs et sociétaux qui confèrent à ces structures une « utilité sociale ».

Toujours d'après Jean Gadrey, l'utilité sociale pourra être invoquée pour peu que ces structures, de par leurs activités, contribuent à trois objectifs :

- la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits ;
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité ;
- l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable.

Leur contribution à ces objectifs devra être attestée, ce qui nécessite concrètement que les acteurs publics financeurs et ceux de l'économie sociale et solidaire co-construisent des critères et des processus d'évaluation. Cette nécessité renvoie à d'autres débats, interrogeant plus largement « *l'échelle des valeurs dans la société et [...] les indicateurs conventionnels de la richesse* »⁴⁶.

44. Voir pour approfondir, Henry Noguès, « L'économie sociale et solidaire, quelques réflexions à propos de l'utilité sociale... », in « Associations et coopératives face aux marchés et aux pouvoirs publics », Colloque Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), 2004.

45. Jean Gadrey, « Utilité sociale », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cit.

46. Henry Noguès, « L'économie sociale et solidaire, quelques réflexions à propos de l'utilité sociale... », op. cit.

Economie sociale et solidaire et action publique : une alliance nécessaire

Si les pouvoirs publics ont mis en place, au niveau national depuis le début des années 80 puis au niveau local depuis 2000, des politiques publiques d'économie sociale et solidaire, c'est qu'il ne fait plus doute que les initiatives d'économie sociale et solidaire sont déterminantes en ce qu'elles participent à la construction de véritables alternatives économiques capables de répondre aux enjeux actuels de développement durable et de cohésion sociale en agissant concrètement en faveur d'une solidarité de production et de redistribution, entre les territoires et les générations.

La reconnaissance par les pouvoirs publics de la pertinence des initiatives d'économie sociale et solidaire est d'autant plus réjouissante qu'il faut bien reconnaître que, vu leur nature et leur fonction sociale, leur développement n'est envisageable et possible que grâce à une hybridation des financements privés et publics.

L'économie sociale et solidaire active en effet les ressources d'une économie à son image, plurielle :

« les ressources réciprocales initiales (le lien de réciprocité qui peut s'actualiser en bénévolat, en volontariat ou de manière d'engagement plus informelles) sont relayées par des ressources publiques qui émanent de l'Etat social selon le principe économique de redistribution et des ressources marchandes fondé sur le principe de marché ». ⁴⁷

De nombreux acteurs ont parfaitement saisis la double inquiétude qui préside au développement d'une économie sociale et solidaire qui ne peut se passer des institutions publiques : celle d'un manque de reconnaissance et celle d'un manque de financement.

Du point de vue de la relation avec les pouvoirs publics, l'économie sociale et l'économie solidaire ne partagent pas l'ensemble des attentes. L'économie sociale, moins dépendante des financements publics, vient le plus souvent chercher

47. Jean-Louis Laville, « Economie solidaire », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité.

après des pouvoirs publics une reconnaissance institutionnelle, qui se traduit généralement par une présence des acteurs dans les instances de représentation créées par les institutions. Les acteurs de l'économie sociale participent ainsi de façon visible et le plus étroitement possible à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques qui les concerne. L'économie solidaire, quant à elle, se doit d'être tout à la fois reconnue et soutenue financièrement. Mais ce soutien est toujours demandé dans la crainte d'une institutionnalisation croissante qui va souvent de pair avec l'octroi de financements. Pour sortir de l'impasse, une seule issue : construire un partenariat éclairé avec les institutions qui soit de nature à permettre à la fois aux expérimentations d'économie solidaire de prendre toute leur ampleur et aux institutions de muer, tant dans leur logique que dans leurs valeurs, afin d'accompagner le plus pertinemment possible les acteurs impliqués sur le terrain.

Réfléchir en d'autres termes équivaldrait à condamner à brève échéance la majorité des initiatives.

Des politiques publiques à haut risque

Malgré la publicité croissante autour de l'économie sociale et de l'économie solidaire, force est de constater que les acteurs de terrain connaissent des difficultés pour faire valoir leur activité ou avoir accès aux sources de financements. En effet,

« l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires se heurte toutefois fortement au cloisonnement entre économies, sur lequel est basée l'architecture institutionnelle qui sépare le marchand du non-marchand et oublie l'existence d'activités monétaires »⁴⁸.

Et ceci n'est pas la moindre des difficultés. Une autre, colossale, réside dans la difficulté des institutions à renouveler leur mode de fabrication des politiques publiques en dépassant le cloisonnement politico-administratif interne qui conduit l'économie sociale et solidaire à se trouver soit liée au développement économique soit aux affaires sociales. L'examen de la réparti-

48. Voir Philippe Chaniel et Jean-Louis Laville, « L'économie sociale et solidaire en France », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

tion de ces politiques dans les différentes institutions montre qu'en fonction des contextes et rapports de force, ce champ dépend d'un secteur ou d'un autre, et qu'il ne ressort que très rarement d'une transversalité effective qui aurait pourtant en ce cas précis toute sa pertinence.

Par ailleurs, les positionnements des acteurs de l'économie sociale et solidaire ne facilitent que rarement la tâche des élu/e/s : niveaux et modes de structuration complexes et parfois inappropriés aux échelons territoriaux concernés, difficulté de représentativité, manque de légitimité, difficulté à identifier les interlocuteurs/trices, organisation en réseaux favorisant les représentations plurielles et temporaires, insertion sectorielle et statutaire parallèle à la revendication d'une prise en compte transversale, frictions identitaires... autant de complexités dans lesquelles les élu/e/s sont immergé/e/s, n'ayant d'autre choix, au-delà même de leur engagement parfois sincère pour le développement d'une action publique plus participative, que de co-construire les politiques publiques territoriales avec une somme d'acteurs divisés.

Comme le souligne Laurent Fraisse⁴⁹, relever le défi de construire des politiques publiques d'économie sociale et solidaire efficaces et pertinentes n'est possible qu'à deux conditions : « *éviter la marginalisation dans un sous-secteur de l'action publique* » et « *instaurer des modes de gouvernance locale plus démocratiques, dans la structuration des relations entre collectivités territoriales et acteurs locaux.* »

L'enjeu de ces politiques publiques à haut risque mais novatrices, tant dans la forme que dans le fond, est en effet « *de conjuguer mode de représentation et valorisation du poids socio-économique et de l'utilité sociale* ». C'est à cela que les élu/e/s écologistes en charge de l'économie sociale et solidaire s'emploient depuis de nombreuses années.

49. Dans son article « Les enjeux d'une action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

La preuve par l'expérience : cinq exemple de démarches publiques remarquables

Personne ne dira le contraire, l'économie solidaire est toujours dans sa phase expérimentale, phase qui n'est pas sans rappeler celle que l'économie sociale a elle-même traversé il y a quelques dizaines d'années. De ce fait, elle doit encore largement son développement à l'engagement de militant/e/s et à leur volonté de développer ces initiatives sur leurs propres territoires.

Les politiques publiques présentées ici s'inscrivent dans une dynamique de soutien à une économie sociale et une économie solidaire dont les projets s'appuient eux-mêmes sur des dynamiques locales et qui leur permettent de développer des actions structurantes tant que le plan économique que sur le plan social.

Si l'économie sociale et solidaire peut croire aujourd'hui en son développement, c'est parce que celles et ceux qui portent ses espoirs sont non seulement des militant/e/s engagé/e/s dans ce champ d'activités, mais parce que certain/e/s sont en situation de responsabilité dans de nombreuses collectivités territoriales. Elu/e/s engagé/e/s aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire, ils/elles portent au cœur des institutions des valeurs et des initiatives auxquelles ils/elles croient et qui sont en cohérence avec leur parcours tout autant qu'avec leur engagement politique. Leur position d'élue/e/s militant/e/s de l'économie sociale et solidaire permet d'accélérer le processus de sensibilisation des institutions et celui d'élaboration concrète de politiques publiques pertinentes en la matière.

S'il faut bien volontiers convenir que la valeur d'exemplarité ne suffit pas à diffuser des modèles, il reste possible de croire qu'exposer in situ quelques politiques publiques élaborées par ces militant/e/s élu/e/s permet de démontrer que l'on peut contribuer, même modestement, à la création de réglementations publiques renouvelées porteuses de dynamiques qui pourraient trouver rapidement de prochains espaces pour s'épanouir.

Ville de Nantes, Nantes Métropole : deux dynamiques étroitement imbriquées

JEAN-PHILIPPE MAGNEN, conseiller municipal chargé de l'Animation socio-culturelle et du Commerce équitable, conseiller communautaire chargé de l'Économie sociale et solidaire

Jean-Philippe Magnen n'a pas eu à chercher loin dans ses racines pour trouver de quoi alimenter sa vie professionnelle. Parisien, d'un milieu politisé où s'allie l'entrepreneurial et le social, c'est à Dijon que son parcours commence. Un bac B en poche, il intègre une école de commerce où il obtiendra un diplôme lui ouvrant les portes du monde du travail. Le début des années 90 le voit débarquer à Strasbourg pour « *vendre des solutions informatiques aux experts comptables* ». Mais très vite, le travail en Société de Services en Ingénierie Informatique (SSII) devient rebutant, il démissionne du jour au lendemain. « *Je n'en pouvais plus, en terme de valeurs, ça ne correspondait pas à ce que je cherchais, je gagnais plein de fric mais sur le dos de plein de monde* ». Jean-Philippe revient donc à Dijon, et crée en 1992, avec un ami, une association, Espace développement, pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées. L'association fait de la mise en relation publics/branches professionnelles, et travaille, notamment en lien avec le secteur de la plasturgie, sur la mise en œuvre de solutions ergonomiques et de plans de formation spécifiques. Si les deux compères s'engagent avec conviction dans ce projet, il n'en reste pas moins que l'ampleur de la tâche paraît démesurée, et le moyen de l'accomplir peut-être insuffisant. « *On s'est vite rendu compte que l'insertion professionnelle, qui plus est pour les personnes handicapées, nous donnait une vision très restreinte des problématiques économiques d'emploi et autre, et que en fait on était pas très efficaces* ». En 1994, Jean-Philippe entend Jacques Archimbaud lors d'une conférence. C'est le déclic, « *une vraie rencontre* ». Convaincu par les positions de Jacques et de sa femme Aline, et par la dynamique du Réseau d'Economie Alternative et Solidaire (REAS), Jean-Philippe réoriente l'activité d'Espace développement. L'association, aujourd'hui devenue coopérative de conseil et de formation, se transforme en structure de développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire sur les territoires. Deux pôles d'éco-

nomie sociale et solidaire seront créés, à Dijon et à Chalon. Jean-Philippe devient parallèlement membre actif du Réseau d'Economie Alternative et Solidaire (REAS). Lorsque ce réseau s'éteint, en 1999, Jean-Philippe en profite pour changer de vie. L'arrivée à Nantes est un véritable choix de vie, « *je voulais être près de l'océan* ». Embauché comme chargé de mission à l'union régionale des boutiques de gestion, il quitte rapidement cette structure dont les méthodes d'accompagnement lui semblent trop classiques : « *J'avais animé des pôles d'économie solidaire et j'avais l'impression de régresser* ». De toute façon, la préparation des municipales de 2001 l'occupe pleinement : rédaction de la partie économie et social du programme, prise de contact avec les acteurs nantais. En 2001, la victoire de la gauche porte ce passionné de projets innovants et un peu décalés aux postes qu'il occupe toujours actuellement à la Ville et à la Communauté d'agglomération. C'est là qu'il développe, grâce au binôme politico-technique efficace qu'il forme avec son chargé de mission, une politique de développement de l'économie sociale et solidaire participative et ambitieuse. Membre du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), Jean-Philippe multiplie les niveaux d'intervention et espère que les dynamiques territoriales qui ont vu le jour avec lui s'amplifieront. S'il continue à agir pour développer les initiatives socio-économiques qui lui sont chères, Jean-Philippe a également construit un autre projet : il va bientôt quitter le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) des Pays-de-Loire où il était formateur-consultant en développement local et économie sociale et solidaire pour s'installer comme psychothérapeute. Une autre façon d'être solidaire et d'accompagner ses concitoyens.

LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE AU SERVICE DE LA STRUCTURATION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE NANTAISE⁵⁰

50. Voir Jean-Philippe Magnen, « Nantes : une mobilisation d'acteurs impulsée par la communauté urbaine », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité ; Voir également *Les Ecossolies 2002-2007*, cédérom.


Lorsque Jean-Philippe Magnen a pris ses fonctions en 2001, la Ville de Nantes avait d'ores et déjà engagé, sous la précédente mandature (1995-2001), une action en trois volets, plutôt centrée sur l'insertion par l'activité économique : le développement de l'emploi via le programme national « Nouveaux ser-

vices-emplois jeunes », une politique pour les quartiers centrée sur la démocratie locale et la gestion de proximité, le soutien et la création d'outils de finances solidaires, via des partenariats avec l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique (ADIE), le Crédit municipal et la Caisse d'épargne.

A son arrivée, fort de ses deux fonctions complémentaires à la mairie et à la Communauté d'agglomération, Jean-Philippe Magnen a lancé, en septembre 2001, en collaboration avec le cabinet Extra-muros, un **diagnostic territorial**. Il reposait sur une étude-mobilisation, méthode qui va plus loin que la recherche-action basée sur la coopération entre acteurs et consultant/e/s, et qui permet de produire « *une dynamique collective associant action publique et réseaux de la société civile* ». Le diagnostic s'est étendu à onze communes sur les vingt-quatre de l'agglomération et a permis de rendre visible le foisonnement des initiatives, leurs poids économique – plus de trois mille associations, plus de trente coopératives, plus de trente structures d'insertion, une quinzaine de mutuelles, près de trente mille emplois, rien que sur l'agglomération nantaise – tout autant que leur manque de structuration transversale. La mobilisation des acteurs s'est également faite autour de la construction d'une définition du périmètre de l'économie sociale et solidaire sur le territoire nantais qui a ensuite servi de base à l'intervention publique. Ouverte et partagée, cette définition prend en compte :

- les statuts des acteurs (associations, coopératives, mutuelles, fondations, organismes d'insertion),
- les activités (commerce équitable...),
- les valeurs qui les animent (partage, développement durable, lien social, solidarité).

Ce diagnostic partagé a permis de bâtir un premier **Programme d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire**. Voté en octobre 2002, il avait pour objectifs de faciliter l'intervention des acteurs, de renforcer leurs initiatives et d'accompagner la mise en œuvre de nouveaux projets. Cinq actions concrètes ont été proposées : l'organisation d'une semaine de l'économie sociale et solidaire pour mettre en valeur les principales initiatives nantaises à travers des expositions et des portes ouvertes,



*J'aime la
relation
humaine,
j'ai de
l'ambition,
j'ai des
convictions.
J'essaie
de mêler
les trois.*

la coordination des structures d'appui aux porteurs de projets, la participation à la création d'une Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) à l'initiative de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP), l'accompagnement de structures associatives (formation, aide à la transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)), la création d'un outil financier collecteur d'épargne locale permettant le financement de projets.

Dans la foulée du vote, la **Semaine de l'économie sociale et solidaire** a été organisée, en novembre 2002, avec la quinzaine de réseaux d'acteurs impliqués. Près de quatre cent structures et un peu moins de mille participant/e/s se sont investi/e/s dans ces échanges, dont les conclusions, contenues dans un document de synthèse, rappellent à la fois la nécessité de faire connaître et de soutenir les actions et les acteurs d'économie sociale et solidaire. L'organisation de la semaine a également été l'occasion pour les acteurs de participer à l'élaboration du **Guide des 50 initiatives de l'économie sociale et solidaire**. Les initiatives retenues ont été regroupées en cinq domaines : services de proximité, développement culturel, initiative d'insertion et d'emploi, commerce équitable, solidarité internationale et environnement. Elles l'ont été en fonction d'une **grille de repérage** co-construite par les réseaux d'acteurs et la Communauté urbaine, laquelle a permis de donner une définition de l'économie sociale et solidaire. Pour la sélection, trois approches ont été retenues : celle qui mobilisait l'objet social, qui devait être spécifique en terme de solidarité, d'entraide, d'appui, d'encouragement au développement, de promotion d'individus ou de groupes d'individus ; celle qui retenait le mode d'animation, lequel devait, a minima, mixer capital et reconnaissance de l'association de personnes ; ont donc été retenues les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations. Enfin, la stratégie de mobilisation des ressources faisait également partie de la grille. Il s'agissait donc de privilégier les structures inspirées par l'économie du don (modèle caritatif et de bénévolat), celles reposant sur la capacité de mobilisation de financements publics (modèle institutionnel et gestionnaire), en enfin celles qui intègrent la recherche de ressources par la production et l'échange de biens et de services

sur des marchés concurrentiels (modèle de l'entrepreneuriat social ou de l'entreprise adaptée).

Les acteurs ayant pris l'habitude de se rencontrer et de travailler en synergie, un **Inter-réseau** a été créé en juillet 2003. Cette structure existe toujours. Elle est informelle. Les vingt-cinq réseaux présents sur le terrain qu'elle rassemble se sont néanmoins dotés d'une **Charte**, adoptée et votée par délibération en décembre 2004. Elle précise à la fois :

- les principes fondateurs : filiation avec l'histoire sociale nantaise, coopération entre acteurs et collectivités, valorisation des réseaux et des acteurs, implication des jeunes ;
- l'objet de l'inter-réseau : participer à l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire, assurer le traitement des propositions et demandes de soutien des acteurs, optimiser et coordonner les appuis existants, favoriser les partenariats entre acteurs et collectivités publiques, disposer d'un observatoire de l'évolution des initiatives, projets et des relations avec les collectivités, construire une stratégie de développement basée sur l'expérimentation commune ;
- les ambitions communes : favoriser la création d'activités socialement utiles et la pérennité des emplois créés, asseoir la primauté de la personne sur le profit, favoriser les modes d'organisation démocratiques, coopérer et s'impliquer sur le territoire.

La charte précise également le fonctionnement de l'inter-réseau et sa composition. Il rassemble les représentant/e/s d'élus/e/s et des services des collectivités territoriales impliquées, les réseaux, les organismes et outils financiers, les structures d'accompagnement, la cellule d'appui. Il fonctionne comme une cellule de médiation et d'appui aux initiatives du secteur. De nombreux projets ont vu le jour grâce à cette dynamique : un pôle d'accompagnement pour les structures de garde d'enfants, un guide de la consommation responsable, un soutien aux cafés-concerts, l'ouverture d'une épargne dédiée aux cinémas d'art et d'essai...

L'inter-réseau a ensuite co-organisé avec la Communauté d'agglomération les **Journées d'études et de mobilisation** (dix en

tout), entre octobre 2003 et juillet 2004. Elles permettaient aux acteurs de confronter leurs idées à celles de chercheur/se/s et intervenant/e/s de tous horizons. Elles ont rassemblé plus de trois cent quarante structures et plus de sept cent personnes ont participé aux débats. Ces journées d'études et de mobilisation ont été le vecteur de la construction d'une culture commune et d'un partage des outils et des informations.

Ces journées ont également joué un rôle dans l'élaboration du **Plan triennal de développement de l'économie sociale et solidaire**, voté en décembre 2005.

Ce plan a été lancé en deux temps :

- un **colloque**, en juin 2005 auquel ont participé les élu/e/s et les technicien/ne/s des collectivités territoriales, des chercheur/se/s, près de sept cent acteurs de l'économie sociale et solidaire et une vingtaine de partenaires sectoriels ou d'Etat. Le colloque était organisé autour de plusieurs thèmes (services de proximité, diversité culturelle, travailler et entreprendre autrement – emploi/insertion, environnement, solidarité internationale, consommation responsable et sports – loisirs – tourisme). Ce colloque avait pour objectif essentiel de construire une vision partagée par toutes et tous de l'économie sociale et solidaire et de l'action publique. Elle a permis aux acteurs de mieux comprendre les logiques institutionnelles, et aux élu/e/s de s'intéresser aux initiatives et particularités du secteur.
- un événement de grande envergure en juin 2006, les **Ecosolies**, journées d'échanges, de rencontres et de spectacles. Pendant plus de six mois, l'ensemble des acteurs impliqués ont travaillé au montage de cet événement et à la mobilisation de toutes et tous pour sa réalisation. Cette phase préparatoire a été l'occasion de tisser des liens entre structures de l'économie sociale, structures de l'économie solidaire et partenaires institutionnels, liens qui ont été renforcés au vu du succès de l'événement.

Toujours en cours, le plan est articulé autour de deux axes : le développement des services et des emplois, et l'aide à la structuration et à la lisibilité de l'économie sociale et solidaire.

Il permet à la collectivité de soutenir notamment :

- le développement de filières émergentes, la recherche et l'expérimentation (via notamment un appel à projet doté d'un fond co-géré avec les acteurs);
- l'aide à la professionnalisation (soutien à la promotion des structures d'entreprises d'économie sociale et solidaire auprès des jeunes et des créateurs/trices via les structures d'accompagnement, soutien aux reprises d'entreprises en favorisant le lien entre l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP) et les chambres consulaires, soutien aux actions de consolidation des activités et des emplois en lien avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), signature d'une charte de progrès;
- la mise en réseau des porteur/se/s de projet (via la création d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), le soutien aux structures d'accompagnement...);
- le développement des finances solidaires via des aides à Finansol, l'Association pour le Développement de l'Initiative Economique (ADIE) et le Fonds de Développement Solidaire (FONDES);
- les achats responsables (diffusion d'un guide de la consommation responsable, formation des élu/e/s et des technicien/ne/s, étude sur la commande publique responsable);
- la mise en place d'un pôle de ressources économie sociale et solidaire;
- la participation à des réseaux d'échanges, de débats et de capitalisation d'expériences ou des programmes de développement européens (Réseau des Territoires d'Economie Solidaire – RTES –, Réseau Européen des Villes de l'Economie Sociale – REVES –, mesure 10b...).
- l'action des acteurs de proximité notamment celles et ceux qui interviennent dans les quartiers d'habitat social.

Le plan triennal prévoyait également le lancement d'un appel à projet dont le succès, résultat de l'ensemble des dynamiques créées sur le territoire nantais depuis 2001, a débordé la ligne budgétaire qui lui était affectée !

A l'heure du bilan et de la préparation des prochaines municipales, Jean-Philippe Magnen reconnaît autant les forces de l'expérience nantaise que ses faiblesses. Le véritable succès réside

La particularité de l'initiative nantaise, c'est que la structuration des acteurs est impulsée par la collectivité.

sûrement dans la dynamique créée avec les acteurs et dans la visibilité que l'économie sociale et solidaire a désormais acquise. L'ensemble des élu/e/s ont intégré l'existence, la vivacité et la pertinence de ces multiples initiatives, les acteurs ont trouvé des partenaires institutionnels engagés et crédibles, les citoyennes et les citoyens savent désormais ce qu'est l'économie sociale et solidaire. Mais le chemin est encore long pour les convaincre que ces dynamiques peuvent peser sur le monde économique global et transformer tant sa structuration que ses valeurs.



Les Ecossoles, c'est à la fois une association et un événement. Issue de l'Inter-réseau, l'association est née en juillet 2004, avec

pour objectif de départ

d'organiser l'événement du même nom. Cinq cent soixante-dix acteurs et structures se sont impliqués aux côtés de Nantes métropole – qui a adhéré à l'association par délibération en décembre 2004 et qui a désigné trois représentant/e/s pour siéger à son conseil d'administration, dont Jean-Philippe Magnen –, pour construire de façon participative ces trois journées. La méthode ainsi que les réflexions autour du sens de cette mobilisation ont été concertées. Pour construire le programme des journées, quatre axes ont été retenus : la consommation responsable, le vivre ensemble, l'engagement citoyen et la création d'activités et d'emplois. L'événement Ecossoles a rassemblé en juin 2006, sur les bords de Loire, plus de trente mille personnes. Des chapiteaux ont accueillis des ateliers, des débats, des expositions ; diverses animations, jeux, concerts et spectacles ont également été organisés sur le site mais aussi en ville et sur les marchés.

Plusieurs délégations de pays étrangers, européens et extra-européens, étaient présentes. Paul Singer, Secrétaire National de l'Economie solidaire du Brésil avait fait le déplacement. Autant de séquences qui ont montré la diversité et l'originalité des initiatives d'économie sociale et solidaire. Une grande fête de trois jours, dans une atmosphère aussi studieuse que détendue, faite d'émotion, de partage, de découverte de l'autre et de lointains territoires. Les Ecossoles ont atteint leurs objectifs en terme d'échanges de fond, de création de liens et de mise en valeur des initiatives du secteur ; elles ont de ce fait permis de promouvoir, d'amplifier et de valoriser les acteurs et leurs activités. Elles ont pu voir le jour grâce au soutien de nombreux partenaires et de nombreuses collectivités territoriales, emmenés par Nantes métropole. L'association Ecossoles a perduré au-delà de l'événement de 2006. Elle regroupe aujourd'hui toutes les familles d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et son objet est double : sensibiliser le public et l'inciter à agir. Elle a pour projet de mettre en place un pôle de ressources et d'expérimentation de l'économie sociale et solidaire qui aura pour missions d'impliquer le grand public, de développer la recherche et l'expérimentation, de mettre en réseau les acteurs et les projets, de former les acteurs et de participer au développement des territoires.

DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire consiste à produire des biens et des services, du lien social et de la solidarité. Elle regroupe des initiatives qui développent des activités et des projets fondés sur les valeurs de partage et de développement durable. Pour cela, elle s'appuie sur les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les organismes d'insertion et les structures de commerce équitable.

Ville de Lille, Lille Métropole : rigueur méthodologique, conviction politique et démocratie participative à tous les niveaux

CHRISTIANE BOUCHART, maire adjointe à l'Économie solidaire, conseillère communautaire à Lille Métropole Communauté Urbaine missionnée sur l'Économie sociale et solidaire

Christiane Bouchart est arrivée à Lille comme la plupart des jeunes originaires de la région, pour y faire ses études. Issue d'une famille engagée portée par les idéaux républicains d'ascension sociale par l'école tout autant que par le militantisme chrétien, Christiane choisit de devenir assistante sociale. Son diplôme en poche, elle exerce à Douai, auprès de familles touchées par des mesures d'accompagnement judiciaire pour les enfants. Elle s'engage assez rapidement dans un processus de formation complémentaire : maîtrise en développement local à la faculté de Villetaneuse, et un diplôme supérieur en travail social. Ces formations et les expérimentations avec les équipes de recherche auxquelles elle participe à ce moment seront décisives : *« ça m'a permis de savoir travailler les dimensions collectives, de savoir monter des projets en dynamique locale »*. Christiane fera donc le choix de réorienter sa carrière : *« j'ai fait le choix de revenir beaucoup plus sur les dynamiques de développement local puisque j'ai eu la chance de pouvoir travailler avec des équipes de recherche sur des nouvelles méthodes en travail social, notamment avec des familles défavorisées et d'avoir pu expérimenter beaucoup de travaux de dynamique collective »*. Elle travaillera in fine à la caisse d'allocations familiales, où aujourd'hui elle pilote une cellule d'études et de recherche. Militante depuis ses années de lycée, Christiane se donne sans compter : elle milite au comité de soutien des objecteurs de conscience, participe aux mobilisations anti-nucléaires et du

Quand je
m'engage,
c'est à fond.
Quelquefois
trop
d'ailleurs...

Larzac et à la création du Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN). Sensibilisée aux questions sociales, elle monte la première section syndicale de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) dans une école d'assistante sociale de la région. Christiane sera parallèlement présidente d'une communauté Emmaüs; elle en sera la représentante régionale au niveau national, et ce pendant plus de vingt ans. Elle a également pris toute sa part dans le mouvement des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES), qu'elle quittera au moment de son élection « *pour ne pas être juge et partie* ». Sollicitée par les Verts pour faire partie de la liste aux élections municipales, Christiane accepte, séduite par leur pratique de campagne: « *faire des ateliers dans les quartiers, réfléchir avec les gens sur la construction du programme [...] ça m'avait beaucoup plu, je retrouvais les démarches de démocratie participative et de dynamique collective* ». Lorsqu'elle arrive à la mairie de Lille, Christiane sait déjà ce qu'elle veut, même si elle souhaite partager avec le plus grand nombre de militant/e/s et d'acteurs possible la construction de sa politique à venir. Mais les débuts n'ont pas été simples. « *Je me suis affranchie d'un certain nombre de choses au démarrage pour me permettre d'exister et pour créer cette nouvelle délégation au sein de la mairie où historiquement, il y avait quand même un poids très fort de l'insertion et où il fallait pouvoir trouver sa place et répondre aux sollicitations du terrain* ». Dans un contexte où « *l'effet Hascoët était évident* », Christiane a construit sa politique d'économie sociale et solidaire en s'appuyant surtout sur ses relations et expériences professionnelles antérieures. Si elle reconnaît bien volontiers qu'elle n'avait jusque là approché l'économie sociale et solidaire que par l'aspect financier, les acteurs de terrain n'ont pas tardé à la rejoindre pour mettre en œuvre sur leur territoire un ensemble cohérent et dynamique au service du développement de l'économie sociale et solidaire. Elle préside actuellement le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTES) qu'elle anime avec énergie afin d'en faire un outil de communication, d'échanges et de valorisation des expériences.

LA CONSTRUCTION MÉTHODIQUE ET PARTICIPATIVE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE TERRITORIALE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Pour Christiane Bouchart, l'histoire de l'économie sociale et solidaire à Lille ne commence pas avec son arrivée à la mairie de Lille en 2001 : « *Au point de départ, on a quand même la chance d'être sur une région et une ville où les acteurs existent* ». Les années 80 ont en effet été riches d'initiatives d'acteurs qui se sont regroupés pour lutter contre le chômage dans cette région touchée de plein fouet par le déclin des mines et des industries sidérurgiques et textiles. Ici, le nouveau de l'économie solidaire puise ses racines dans les « *multiples conflits sociaux qui ont forgé une tradition de combativité et de solidarité* »⁵¹. Cette région a également pour particularité d'être habitée par des acteurs de la société civile soucieux de préserver leur autonomie et de s'auto organiser, à qui l'ont doit, on l'ignore trop souvent, l'invention des désormais reconnues régies de quartier⁵², ainsi que celle des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES) ou encore de la première coopérative de capital risque solidaire, Autonomie et solidarité⁵³. Si Christiane Bouchart est bien de cette terre, revendiquant elle-même le développement économique solidaire et la méthode participative, c'est sous le haut parrainage de Marie-Christine Blandin et de plusieurs élu/e/s vert/e/s de la région qu'elle cite bien volontiers – Jean-François Caron, Ginette Verbrugge... –, qu'elle situe son action.

Lorsqu'elle est élue à Lille, seule figure dans l'accord de gestion avec le Parti socialiste la création d'une maison de l'économie sociale et solidaire. Mais au début, « *ce n'était pas des murs qu'il fallait, c'était construire une dynamique collective* »⁵⁴, d'autant qu'il n'y a ni collaborateur/trice ni ligne budgétaire. Déterminée, Christiane Bouchart a récolté elle-même auprès du Conseil régional et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), les fonds nécessaires à faire réaliser le **diagnostic partagé**, qui a permis de construire le plan d'action pluriannuel. Le diagnostic a été fait sous le pilotage d'une équipe de l'université de Louvain-la-Neuve dont elle avait pu apprécier les méthodes dans sa vie professionnelle. Comme dans la plupart des cas, le diagnostic met en avant la réalité socio-économique que représente l'économie

51. Voir Laurent Gardin, Jean-Louis Laville et Erick Roussel, « L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais », in *Action publique et économie solidaire*, op. cité.

52. La première à en effet vu le jour au début des années 80, après un combat entamé vingt ans plus tôt, à l'occasion de la rénovation du quartier de l'Alma à Roubaix par ses habitant/e/s.

53. De nombreuses politiques publiques régionales innovantes ont vu le jour à la suite des Assises régionales pour l'emploi et le travail, organisées en 1994, qui ont soutenu et enrichi les dynamiques d'acteurs, notamment dans les secteurs des services de proximité et de la finance solidaire. Le Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PRDESS), premier du genre a également vu le jour en 2004. Voir sur ces points l'ensemble de l'article de Laurent Gardin, Jean-Louis Laville et Erick Roussel, « L'économie sociale et solidaire dans la région Nord-Pas-de-Calais », in *Action publique et économie solidaire*, op. cité.

54. Ce projet est actuellement en cours d'élaboration avec les acteurs qui se sont déjà rassemblés petit à petit dans des locaux partagés, et notamment l'Assemblée Permanente de l'Économie Solidaire (APES), les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES), l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), la coopérative d'activités et d'emploi Graines d'affaires. Il devrait voir le jour en 2010.

sociale et solidaire (plus de mille salarié/e/s, plus de dix millions d'euros de chiffre d'affaire, pour quatre-vingt trois organismes ayant répondu au questionnaire), l'existence pour les acteurs de valeurs communes, le dynamisme et la capacité d'innovation et de mobilisation de ces acteurs, tout autant que leur manque de visibilité, de coordination et de structuration, au-delà des deux structures pré existantes que sont l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire (APES) et la Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES). La méconnaissance de ce champ au sein des services administratifs, déclarant par ailleurs leur volonté de coopérer avec les différents acteurs, est largement soulignée. Le diagnostic conclut au fort potentiel de développement de ces initiatives encadrées dans l'économie « classique », qui représentent un gisement en terme de développement local, et ne sauraient voir le jour en dehors d'un « régime de coopération » entre la municipalité et les partenaires privés et publics, souhaité par toutes et tous.

A la fois projet économique de proximité, projet de société et projet de territoire, l'économie sociale et solidaire a trouvé sa place au cœur des politiques publiques lilloises avec le **Plan d'action pluri annuel de l'économie sociale et solidaire**, voté en juin 2002⁵⁵. Ce plan vise à :

- légitimer cette économie plurielle, humaine, sociale et respectueuse de l'environnement ;
- mettre en réseau les acteurs ;
- soutenir le développement d'initiatives et la mobilisation des moyens nécessaires ;
- diffuser ses valeurs au sein des entreprises et de la société civile ;
- promouvoir le principe de la démocratie dans la prise de décision.

Il comprend dix mesures phares :

- informer, animer et coordonner le réseau des acteurs lillois : gestion de la base de données Lealille, identification des lieux ressources et des compétences d'acteurs, veille juridique et économique, mise en lien des acteurs...
- encourager les démarches de labellisation et de progrès : système de parrainage, signature de contrats de progrès, action

55. Voir pour les détails « Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire à Lille 2002-2005 », Ville de Lille, juin 2002.

de communication visant à une meilleure identification des têtes de réseaux...

- développer et consolider les filières d'activités à travers la formation, la mutualisation des moyens et une offre de locaux adaptée : financement de formations, d'ingénierie et d'études pour l'aide au montage de projets, aide à l'investissement pour l'aménagement de lieux...
- mobiliser, développer et coordonner les moyens financiers : aide au recrutement, à la communication...
- favoriser l'émergence de projets innovants : financement d'études, d'expérimentations, soutien aux projets ;
- favoriser l'accompagnement de projets solidaires : financement de l'accompagnement de porteurs de projets, des études de faisabilité pour la création de couveuses...
- encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat (notamment les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif – SCIC) ;
- améliorer la visibilité de l'économie solidaire et développer la consommation de biens et de services solidaires : soutien à la recherche de locaux et à la communication ;
- solvabiliser la demande : campagnes de développement auprès des entreprises, des comités d'entreprises...
- intégrer une part de projets solidaires dans les politiques municipales.

Toujours soucieuse de démocratie participative et d'évaluation partagée au long cours, Christiane Bouchart a prévu dès l'élaboration du plan la création d'un **comité de pilotage et d'une commission extra-municipale**. Le comité de pilotage, présidé par la Ville de Lille, est composé des institutions partenaires du plan (Etat, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations – CDC), de représentant/e/s d'acteurs constitués régionalement (Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire – APES –, Union Régionale des Entreprises d'Insertion – UREI-, Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production – URSCOP –, Groupement Régional des Coopératives, Mutuelles et Assurances appelé Chambre Régionale d'Economie Sociale – CRES – maintenant), de porte-parole d'acteurs locaux. Ce comité articule la démarche sur les différents territoires, organise la synergie des soutiens financiers apportés, et joue un rôle d'impulsion global. La commission extramunicipale, également pré-

idée par la Ville de Lille, est composée des membres du comité de pilotage, des élu/e/s et services de la Ville, d'acteurs locaux et « est ouverte à toute personne intéressée par ces questions », syndicats, fédérations d'entreprises... Conçue comme un lieu de débats, d'information, de concertation, d'orientation, elle émet des propositions et avis sur le plan et sa mise en œuvre. Les acteurs peuvent inscrire à l'ordre du jour les questions qu'ils souhaitent voir évoquées.


Un **appel à projet** a également été lancé pour inciter les acteurs à s'inscrire dans ce plan de développement et à proposer de nouvelles initiatives à soutenir. Des **week-ends** et des **rencontres conférences débats** ont permis aux lillois de découvrir l'économie sociale et solidaire et aux acteurs d'échanger entre eux et avec des intervenant/e/s extérieur/e/s sur des thèmes aussi variés que les services de proximité, la consommation responsable, la culture, le développement durable, la formation, la richesse/les échanges/la monnaie, ou encore l'égalité professionnelle. Des **plates-formes solidaires** ont également vu le jour sur le territoire : une plate-forme de la finance solidaire, une sur le commerce équitable, une sur le tourisme solidaire...

Plus d'un million d'euros a été consacré à cette politique, sur trente-six mois, dont plus de cinq cent mille euros à la charge de la Ville. Un budget qui représente un effet levier important puisque selon les secteurs d'activités, un euro de financement de la mairie produit en moyenne de un à quatre-vingt euros mobilisés par les acteurs. Point notable, contrairement à ce qui se fait habituellement, une part du budget a été consacrée à l'animation des groupes de travail (les acteurs pilotes le sont en général bénévolement) et à l'évaluation des politiques mise en place.

L'évaluation du plan prévoyait dès le départ des indicateurs quantitatifs (nombre d'organismes se reconnaissant dans les valeurs du secteur, chiffre d'affaires généré par le secteur à Lille, nombre de bénévoles, nombre de salarié/e/s, fonds collectés par l'épargne solidaire et nombre de projets soutenus, nombre de projets de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) étudiés et de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) créées à Lille, nombre de contrats de progrès signés, nombre de structures

labellisées économie solidaire, nombre de projets portés collectivement par des acteurs locaux, nombre de nouveaux projets solidaires, nombre de titres emplois services utilisés, nombre de clause de mieux-disant social développées dans les marchés publics, nombre de projets avec un partenariat entre acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire) et qualitatifs (notoriété de l'économie sociale et solidaire auprès du grand public, auprès des institutions, des entreprises, la qualité du site web, le degré de satisfaction des consommateurs/trices). Réalisée récemment, l'évaluation montre, très concrètement, au-delà du réalisé du plan pluri annuel, une augmentation de +30% de l'emploi dans les quatre-vingt structures interrogées. Si Christiane Bouchart se réjouit d'entendre quelques phrases encourageantes de ses administré/e/s : « *L'économie sociale et solidaire ? Ben si je connais ! On a un biocabas toutes les semaines et j'ai ouvert un compte à la NEF*⁵⁶ », elle regrette quand même de ne pas pouvoir réaliser une véritable mesure d'impact des politiques mises en place sur la ville, ce qui est effectivement très complexe à mener. Le plan pluriannuel a été prorogé pour un an, laissant le temps aux différents partenaires de réaliser une évaluation globale et d'élaborer un plan 2007-2010.

A la Communauté d'agglomération où elle a depuis 2003 une mission sur l'économie sociale et solidaire, Christiane a commencé à construire une politique publique digne de ce nom. Avec la même méthode : diagnostic, plan pluri annuel d'action, évaluation, réorientation. L'expérience des erreurs passées en plus. Mais nous n'en sommes qu'au début : une première délibération votée en avril dernier, suite au diagnostic, créant les lignes budgétaires spécifiques qui permettront de mettre en œuvre le plan métropolitain pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Une association, DIEES métropole, a été créée récemment, composée de plusieurs collèges : un collège des acteurs avec trois représentant/e/s de l'Assemblée Permanente de l'Economie Solidaire (APES) et autant de la Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES), un collège des collectivités composé de quatre élu/e/s communautaires, de quatre couleurs politiques différentes, des élu/e/s de la Région et du Département et un troisième collège qui regroupe à la fois la chambre de commerce et d'industrie, le monde universitaire, le monde de la formation,



*Défendre et
montrer
qu'on peut
réellement
croiser
l'utilité
sociale,
l'emploi et la
démocratie
participative.*

⁵⁶. Nouvelle Economie Fraternelle, banque solidaire.

les organisations syndicales, notamment la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), et quelques chefs d'entreprise connus sur la place publique. La composition a été travaillée en tirant les leçons de l'expérience de la Ville: « on a essayé d'élargir aussi le cercle aux entreprises capitalistes. Et ça je trouve que c'est extrêmement intéressant parce que du coup on a une association assez composite et qui peut apporter, au niveau du territoire, beaucoup plus je pense que ce qu'on a pu faire à l'échelle de la ville ». Une nouvelle structure pour développer à l'échelle de la métropole l'économie sociale et solidaire.

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE LILLOISE

Lancé en septembre 2001, le diagnostic partagé de l'économie solidaire lilloise, c'est d'abord une somme de chiffre étonnante :

trois temps d'implication (définition de l'économie solidaire et réalisation de l'inventaire des acteurs – analyse des succès, échecs et besoins – rédaction des priorités), cinq mois de travail, trois ateliers organisés en mairie mobilisant huit services municipaux (action économique et emploi, politique de la ville, mission locale, environnement, appels d'offre, sport, culture, enfance), dix ateliers organisés sur quatre territoires, trois ateliers spécifiques pour associer l'Assemblée Permanente de l'Économie Solidaire (APES), un atelier final de présentation et de débat autour des résultats, une enquête par questionnaire auprès de deux cent cinquante organismes, trente entretiens individuels auprès de personnes-clés, un annuaire de deux cent seize adresses recensées, une base de données informatique, un site internet complet www.lea-lille.org, un espace de débat internet, une

exposition de sensibilisation, un ensemble de documents de restitution et d'analyse, un comité de pilotage présidé par Christiane Bouchart et composé de six autres personnes (un/e représentant/e de l'État, un/e élu/e du Conseil régional, deux élu/e/s de la mairie, un/e représentant/e de l'économie sociale, un/e de l'économie solidaire, et un/e expert/e universitaire), une équipe d'animation de cinq personnes (un/e urbaniste, un/e économiste, un/e chargé/e d'animation, un/e graphiste, un/e webmestre). Les réflexions ont été organisées autour de plusieurs axes de réflexion: entreprendre, échanger, produire/consommer et financer, autrement, innovation et droit à l'expérimentation, démarches de mutualisation et de formation, communication.... Les groupes ont été animés par des tandems d'acteurs. Rendu en mars 2002, le diagnostic a permis de mettre en évidence des « valeurs-critères » définissant par une approche pratique l'économie sociale et solidaire: « exercer une activité économique, contribuer à la mixité sociale, solidarité dans la répartition des excédents, utilité sociale des biens et des services produits, développement durable du territoire, démocratie interne »⁵⁷, et de mobiliser l'ensemble des acteurs. Il soulignait la demande

croissante et non encore satisfaite pour des biens et services de l'économie solidaire, laquelle laissait déjà supposer que la mise en place d'une politique publique dynamique et pertinente porterait effectivement ses fruits

en terme d'emploi et de services rendus.

57. « Diagnostic partagé de l'économie solidaire lilloise, rapport final », Habitat et développement – UCL, mars 2002.

DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire est une nouvelle approche de l'économie qui se définit par des valeurs de solidarité, d'utilité collective, de plus value sociale et d'initiative citoyenne ; des projets ancrés dans un territoire, porteurs de lien social ; des façons d'agir qui privilégient l'association de personnes plutôt que celle de capitaux, la coopération entre les salarié/e/s associé/e/s et les usagers, les nouvelles formes d'échanges et de solidarité participant ainsi à la lutte contre l'individualisme et le repli sur soi ; des modes d'organisations démocratiques, depuis les formes associatives, coopératives et mutuelles jusqu'à certaines PME sous statut de sociétés classiques qui relèvent de l'économie solidaire dès lors qu'elles conjuguent l'économique et la solidarité ; des acteurs qui détiennent des potentiels individuels et collectifs, porteurs d'initiatives, sans avoir nécessairement reçus en héritage le réseau familial ou l'argent, et qui placent la personne humaine au cœur de leurs initiatives.

Région Bourgogne : une multiplicité d'initiatives et de projets interrompus...

PHILIPPE HERVIEU, conseiller régional, ancien vice-président en charge de l'Économie sociale et solidaire et de l'Insertion au Conseil régional de Bourgogne.

Dijonnais d'adoption, Philippe Hervieu promène son vélo dans les rues de la ville à l'affût d'expériences innovantes et de projets à mettre en œuvre. Cet économiste de formation s'est beaucoup investi dans une vie professionnelle riche d'engagements et de voyages. Banque, communication, fabrication, vente, marketing, gestion... il vit en grandeur nature les projets des entreprises où il travaille tout autant que de celles qu'il crée, découvrant toutes les visions d'entreprises et d'organisation du travail qui s'offrent à lui. Philippe ne compte ni son temps ni son énergie, et son engagement est couronné de succès : *« je travaillais dans une gamme de produits qui étaient un peu la vache à lait de l'entreprise, c'est-à-dire que tous les investissements que j'avais réussis à faire faire étaient rentables »*. La machine tourne jusqu'en 2002. Puis, c'est la rupture :

« L'entreprise a évolué de plus en plus vers la financiarisation. [...] moi je l'ai vue arriver, avec les actionnaires qui exigeaient de plus en plus de dividendes, qui investissaient de moins en moins [...] dans l'outil de production, dans le management des ateliers, dans l'investissement machine, dans le produit [...] J'ai bien vu cette dichotomie avec d'un côté les machines, les ateliers, les investissements, les gens qui étaient attachés à leurs produits et leur production, et de l'autre côté, des gens qui arrivaient et qui disaient ça c'est trop cher, ça, ça va pas ».

Philippe démissionne quasiment sur le champ, prend « *un coup de blues* », avant de monter très logiquement sa propre entreprise de produits écolos, des films biodégradables en amidon de maïs et de pommes de terre à usage agricole. C'est à cette occasion qu'il retrouve son âme de militant écolo, quelque peu endormie par la force des choses et du temps qui filait trop vite. Cet ancien de la Gueule ouverte attaché à ses racines et à l'histoire de sa famille de migrants franco-espagnols installés à Alger, décide d'ancrer ses convictions et ses combats dans le sol dijonnais. Philippe Hervieu se retrouve vite secrétaire régional des Verts de Bourgogne et sur la liste d'union PS-Verts aux élections régionales de 2004. A ce stade, c'est la vice-présidence économique que Philippe revendique, même s'il pense que sur cette question, « *les Verts sont encore insuffisants* ». L'issue de la négociation limitera son champ d'action à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion, thématiques dont Philippe s'emparera très vite, fort de ses expériences en entreprise et de ses connaissances théoriques en économie générale. Elu, il abandonne toute activité professionnelle, convaincu que cela allait être « *une superbe aventure* » et qu'il faudrait s'y impliquer « *à 100 %* ». L'homme a une vision globale du développement de sa région, terre de forêts et véritable « *lieu d'intermodalité entre le fluvial, l'autoroute et le rail* » et des politiques publiques qui pourraient être mises en œuvre pour aller vers une écologisation de l'économie. Mais le soutien du président socialiste de la Région au nucléaire écourtera l'action de Philippe, désormais vice-président sans délégation. Toujours aussi convaincu que l'entreprise peut être un lieu d'épanouissement personnel, Philippe veut croire à une entreprise socialement et écologiquement responsable qui ne se paie pas que de mots.

« Je pense qu'il faut réfléchir à l'économie d'entreprise parce que je pense que c'est là dedans qu'on vit, c'est dans l'entreprise que vivent les gens, les salariés, les travailleurs. Donc comment il faut être plus démocratique, comment être plus socialement responsable, tout ça c'est des grands mots mais comment on fait pour y aller ? Et quels moyens on donne aux entreprises pour aller de plus en plus là-dessus ? »

Gageons que Philippe continuera à contribuer au nom des Verts à l'élaboration des réponses concrètes qu'il convient d'apporter à ces questions. Pour l'heure, il vole vers une nouvelle aventure entrepreneuriale et écologique, l'association de vins bio, Domaine bio⁵⁸.

L'ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE S'OUVRE EN BOURGOGNE SUR QUELQUES PISTES ENCORE INEXPLORÉES

Ici aussi l'économie sociale et solidaire a été quantifiée. Les chiffres sont cette fois à l'échelle d'une région. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) a en effet recensé sur le territoire bourguignon près de quinze mille cinq cent établissements, soit 13 % des établissements, occupant près de quatre-vingt dix mille emplois (dont vingt-trois mille permanent/e/s), c'est-à-dire 11 % des emplois salariés de la région. Le secteur regroupe plus de dix mille trois cent associations, quatre mille quatre cent coopératives, trois cent mutuelles et quatre cent établissements d'autre nature, ce qui représente un établissement bourguignon sur huit. Il faut noter que le nombre d'établissements tout autant que celui des emplois sont en nette progression depuis quelques années (+5% par an à la date de l'étude)⁵⁹. C'est cette économie régionale que Philippe Hervieu a défendue dès son arrivée au Conseil régional de Bourgogne, mettant en avant ses particularités : *« L'économie sociale et solidaire est un vrai projet de transformation sociale, et, à ce terme, se présente comme une alternative à l'économie libérale. En mettant de l'utilité sociale et environnementale dans les projets locaux, en tentant de fonctionner le plus démocratiquement possible, elle recrée la cohésion sociale nécessaire au bon fonctionnement des sociétés. C'est une économie qui vise à reconnaître tous les citoyens tandis que l'économie libérale exclue des catégories de*

I
*Il faut
absolument
concilier
développement
économique,
épanouissement de la
personne et
impératif
écologique.*

58. Voir www.domainebio.fr

59. Voir Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) Bourgogne Dimensions, Résultats statistiques n°48, juin 2004, disponible sur http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bourgogne/rfc/docs/rs_48_juin_2004.pdf

**J'ai essayé
d'impulser
un certain
nombre de
choses, et
du coup je
reçois
encore des
sollicitations
pour
conseiller,
pour aider.**

60. Philippe Hervieu, Bulletin du groupe vert au conseil régional de Bourgogne, n°3, mars 2006.

61. Un premier centre de ressources dédié aux associations a vu le jour à l'initiative de la ville de Dijon et du Grand Dijon sous l'impulsion de Jean-Patrick Masson, Adjoint délégué à la Démocratie et à la Vie associative de la Ville de Dijon et vice-président du Grand Dijon chargé de l'Environnement.

plus en plus nombreuses de la population. [...] Sociale et solidaire, elle n'en est pas moins assimilée à un secteur économique innovant et compétitif.»⁶⁰

Après **un temps d'observation, de prise de contact avec les acteurs structurants du secteur, et de diagnostic**, Philippe Hervieu a mis en œuvre dès le mois de septembre 2005, l'engagement de campagne électorale permettant de créer **Bourgogne active**. Cet établissement financier dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire est une association loi 1901 qui met à disposition des moyens humains et financiers pour conseiller et accompagner les porteurs/euses de projets. La structure accueille tout autant des associations créatrices d'emploi que les personnes en situation précaire désireuses de monter leur entreprise, travaille à la crédibilisation de leurs projets, joue le rôle d'interlocuteur et se porte caution auprès des banques. La structure possède également un fonds propre qui lui permet de fournir des avances remboursables sans intérêt aux porteur/se/s de projets.

Dans la foulée, à l'automne 2005, Philippe Hervieu a présenté à l'exécutif régional un **Programme de développement** qui a été immédiatement accepté, et qui comprenait 5 axes majeurs :

- Doter l'économie sociale et solidaire d'outils fiables de développement : outil financier intervenant sous forme de fonds de garantie, d'apports en comptes d'associé/e/s ou en haut de bilan, création de centres de ressources départementaux⁶¹, instances de pilotage et de concertation...
- Aider les principaux acteurs à se développer et à se structurer : conventions pluriannuelles pour le développement de l'entrepreneuriat social et du commerce équitable, création d'un guide de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne, soutien à l'emploi via la politique d'emplois tremplin...
- Revoir et rendre plus performante la politique d'insertion par l'activité économique : recentrer l'activité d'insertion sur un nombre de publics et de leviers plus réduits pour une action plus performante et plus visible, ce qui revient à concentrer l'action sur les entreprises d'insertion et les écoles de la deuxième chance, à lutter contre l'illettrisme, premier frein à l'insertion, et à aider à la mobilité et la disponibilité, autres freins à l'insertion, notamment pour les femmes.

- Soutenir les initiatives structurantes issues des territoires: couveuses d'activités, soutien à des projets structurants pour la création d'activités pour l'emploi et la cohésion sociale...
- Informer, communiquer et promouvoir l'économie sociale et solidaire: organisation de rencontres, d'événements, de publications...

Ce programme de développement a également été présenté aux acteurs de l'économie sociale et solidaire à l'occasion d'événements divers ainsi que, de façon formelle, au comité de pilotage d'économie sociale et solidaire en janvier 2006.

Avant que les désaccords politiques obligent Philippe Hervieu à rendre sa délégation à l'économie sociale et solidaire, il a eu le temps de concrétiser bon nombre des mesures annoncées dans ce programme :

- le soutien pluriannuel aux acteurs phares du secteur via des conventions régionales d'objectifs. **Une convention a été passée avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)**, qui comprend plusieurs objectifs : un objectif stratégique, la consolidation du développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional, et au moins deux objectifs opérationnels : la visibilité et la communication autour de l'économie sociale et solidaire et l'animation territoriale. Sur ce deuxième objectif, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) s'est engagée à monter des comités territoriaux, véritables mini Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) départementales chargées de promouvoir, coordonner et soutenir les initiatives territorialisées des structures adhérentes de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). **Une convention a été passée avec l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP)**, elle prévoit quatre objectifs : la création d'une couveuse d'activité et d'emploi – c'est L'Envol qui sera créée –, la promotion des coopératives et des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), la promotion de la reprise/transmission en Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (SCOP) par les salarié/e/s, la mutualisation des moyens et la création d'une dynamique collective – la Maison des coopératives et de l'économie sociale et solidaire

62. *L'économie sociale et solidaire en Bourgogne*, Alternatives économiques, Hors-série pratique, n° 24bis, octobre 2006. Ce guide est le premier du genre. D'autres régions reprendront sûrement l'idée...

63. Les écoles de la deuxième chance sont nées sous l'égide de l'Europe et sont inscrites parmi les priorités du Fonds Social Européen (FSE). Elles accueillent des jeunes sortis sans diplôme du système d'enseignement classique et qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Les cours sont construits selon une progression individuelle, et dispensés en alternance avec des stages en entreprise. L'élève est suivi depuis l'élaboration de son projet professionnel jusqu'à son insertion dans un emploi correspondant.

64. Réalisée dans le cadre de la convention d'objectif Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP)/Conseil régional.

65. Cette étude a été confiée à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) *Fete – Féminin technique*, engagée pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle. La structure s'est, sous l'impulsion de cette commande, engagée dans un projet d'envergure pour l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration. Un groupe a même été créé par les jeunes femmes issues de l'immigration (*Active*), afin de travailler à la réalisation concrète de cet objectif.

66. Cette manifestation, dont la région est devenue le financeur principal est organisée sous l'égide de Jean-Patrick Masson pour la Ville de Dijon. Elle a pour objectif principal de rappeler les rôles du monde associatif : acteur de lutte contre les discriminations, créateur d'emploi, partenaire des collectivités locales, porteur de solidarité et de lien social.

a été lancée à ce titre. D'autres conventions ont été mises en œuvre, dont une avec **l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI)**, et une avec **le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP)**...

- la parution en octobre 2006 d'un **guide** conçu en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et Alternatives économiques, recensant à la fois les acteurs régionaux implantés et les actions citoyennes et entrepreneuriales possibles pour qui souhaite s'engager sur le secteur. Réalisé au titre de la convention la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) / Conseil régional, le guide comprend quatre chapitres (une description de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne, « Consommer citoyen », « S'engager comme bénévole », « Entreprendre autrement »)⁶² ;
- la création de plus de cinq cent **emplois tremplins** et l'élargissement de la politique d'emplois tremplin aux structures associatives et aux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ;
- la création d'une **école de la deuxième chance** à vocation départementale, à Cosnes sur Loire⁶³ ;
- la création d'une **couveuse d'entreprise**, l'Envol, à Dijon⁶⁴ ;
- la création d'une **Coopérative d'Activité et d'Emploi** (CAE) portée par les Boutiques de gestion, Potentiel, en Saône et Loire.
- le soutien au projet Equal RECOLTES pour la création d'activités pour l'emploi et la cohésion sociale ;
- la création d'**épiceries sociales** et de **boutiques de commerce équitable** ;
- le lancement du **programme PACQ**, Programme d'Aide à la Création d'entreprise dans les Quartiers, piloté par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), qui offre trois mille euros et un accompagnement aux porteurs/euses de projet ;
- une **étude sur l'insertion des femmes**, notamment issues de l'immigration⁶⁵, et sur celle des **séniors** ;
- le financement de la manifestation annuelle de Dijon, le **Grand déj'**, organisée depuis 2005 autour du lac Kir au mois de septembre et qui réunit près de mille associations sur un week-end avec débats, chapiteaux...⁶⁶
- la création d'une structure d'économie sociale et solidaire pour **la garde d'enfants** ;

- l'organisation d'une **Semaine de l'épargne solidaire** avec Finansol et de la **Quinzaine du commerce équitable** dès 2006...

Les **Assises régionales de l'économie sociale et solidaire** ont eu lieu en octobre 2006. Elles devaient déboucher sur la présentation en janvier 2007 d'une **convention cadre pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne**, qui aurait inauguré le deuxième temps de l'action régionale, celui de la création d'instances régionales démocratiques d'économie sociale et solidaire. Le comité permanent de l'économie sociale et solidaire qui avait vu le jour et travaillé à la fois sur la Semaine de l'épargne solidaire et sur la préparation de la Quinzaine du commerce équitable, aurait été étoffé et institutionnalisé. Étaient également à l'ordre du jour : un projet de mise en place de centres de ressources départementaux pour informer et aiguiller les porteurs/euses de projet, en plus de celui réalisé à Dijon ; un réseau d'écoles de la deuxième chance, sur le modèle de celle qui a vu le jour à Cosnes-sur-Loire.

En combinant l'ensemble des postes budgétaires impactés, la Région a consacré, sous la vice-présidence de Philippe Hervieu, plus de seize millions par an à l'économie sociale et solidaire, contre six millions auparavant. Il avait également réussi à convaincre de l'intérêt de travailler en transversalité à l'intérieur de l'institution régionale et à élargir la vision que les services avaient de l'économie sociale et solidaire, trop restrictivement centrée sur l'insertion par l'activité économique et le commerce équitable.

Gageons que Philippe Hervieu, qui reste pour les acteurs de terrain l'interlocuteur privilégié, pourra contribuer depuis le groupe vert, à faire en sorte que l'ensemble des projets élaborés puisse quand même voir le jour.



LA MAISON DES COOPÉRATIVES ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Implantée en plein centre de Dijon avec l'aide du Conseil régional, la Maison des coopératives et de l'économie sociale et solidaire est installée dans des locaux de plein pied refaits à neuf par une entreprise coopérative. Claire, arborée, d'aménagement à la fois structuré et convivial, la Maison regroupe à ce jour quatre structures : la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), Bourgogne active, l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP) et l'Envol, Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE). Toutes s'y trouvent bien installées et détaillent à souhait les bienfaits de ce regroupement qui a tout autant contribué à fédérer les acteurs, à matérialiser leur existence et leurs actions sur le territoire qu'à mutualiser les moyens matériels dont elles avaient besoin pour développer leurs actions. L'histoire commence, comme souvent, par la nécessité de se loger. L'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP), à l'étroit dans ses locaux, découvre via une agence immobilière la disponibilité de locaux bien situés qu'elle aimerait investir rapidement. C'est le Conseil régional qui suivra en premier : *« C'est le conseil régional qui nous a dit oui, nous disant c'est une bonne idée, on peut vous aider à vous installer là, en vous réunissant avec d'autres structures »*, raconte Dominique Foncelle, directrice de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP). La structure se réjouit rapidement de l'accord de la Chambre Régionale

d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de les rejoindre. *« Cela faisait longtemps que nous avions envie d'être avec d'autres structures pour rassembler des valeurs, et puis on dit toujours que l'union fait la force »*. La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) était intéressée pour participer à ce projet de *« maison qui soit à notre image »*, confirme Lucie Gras, la directrice. La coopérative d'activité et d'emploi L'Envol suivra, Bourgogne Active complètera l'ensemble des locataires de cette Société Civile Immobilière (SCI) dont l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP) détient la plus grande part. Toutes les structures emménageront presque en même temps, à l'automne 2005. La Maison vit au gré des réunions de co-locataires, d'événements conviviaux, dont l'inauguration de la Maison, et surtout, d'échanges studieux. Pour tous les acteurs, la Maison a permis, non seulement la mise en commun de moyens matériels onéreux (photocopieuse, machine à affranchir, relieur...) mais surtout la création de synergies de travail : échanges d'informations, aide technique, partage de compétences autour d'un dossier à instruire, participation en relais à des manifestations, partage de contacts... Estelle Mille, directrice de Bourgogne active, met quant à elle l'accent sur les avantages presque invisibles mais structurants de cette vie en commun : *« la Maison a permis de nous connaître individuellement, d'avoir aussi des échanges informels, de travailler ensemble de façon naturelle, beaucoup d'informations passent de façon informelle, à la pause. »* Pour les porteurs/euses de projets accueilli/e/s par l'une ou l'autre des quatre structures, le gain de temps est également considérable : les

structures travaillent ensemble et de façon complémentaire sur le projet, échangent les informations nécessaires au bouclage du dossier, se renvoient « *de façon humaine* » les porteur/se/s de projet en fonction de la phase du projet. « *C'est comme une sorte de parrainage auprès des autres structures, cela n'a rien de commun avec le fait de dire à un porteur de projet de téléphoner à tel ou tel depuis l'extérieur* » souligne Anne Montmory, coordinatrice et chargée de gestion à l'Envol. Elle se réjouit également de la crédibilité que la Maison a donnée tant au secteur de l'économie sociale et solidaire qu'à la structure où elle travaille et qui a désormais pignon sur rue. Dominique Foncelle acquiesce, « *désormais, l'ESS compte dans le paysage politique et*

économique. [...] Nous avons désormais des projets avec la Chambre de commerce et d'industrie et les chambres des métiers ». Si le fait de partager des locaux et la vie de travail au quotidien n'a pas encore permis de construire un projet commun porté par l'ensemble des structures, « *il reste encore beaucoup de travail à faire sur les territoires rien qu'avec nos adhérents* », souligne Lucie Gras. La Maison a d'ores et déjà permis de légitimer l'économie sociale et solidaire comme champ dynamique et professionnalisé. Les porteurs/euses de projet ont un parcours de création plus aisé et plus rapide. Bref, de quoi réjouir Philippe Hervieu qui a été le premier à leur faire confiance.

DÉFINITION

L'Économie sociale et solidaire se compose de trois familles : les associations, les mutuelles et les coopératives. Toutes partagent un ensemble de valeurs qui sont l'exercice démocratique du pouvoir et le partage équitable des bénéfices. L'économie sociale et solidaire se développe souvent là où l'économie marchande ne va pas, puisqu'il n'y a pas de profits à réaliser. Du coup, on l'identifie à ces secteurs où elle se rend visible : ceux de l'insertion, de l'aide à la personne...

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'économie sociale et solidaire nichée au cœur des politiques d'emploi et de développement territorial

PHILIPPE CHESNEAU, vice-président délégué à l'Emploi et aux Politiques territoriales

Si Philippe ne se souvient pas de tous les noms, ni de tous les acronymes, et cherche parfois longtemps pour retrouver quelques dates, c'est un peu pour protéger son passé. C'est aussi parce que son intense vie militante l'a conduit à découvrir tant de mondes et à traverser tant de frontières qu'il en perd parfois la mémoire. Tant de chemins parcourus par cet enfant de bourguignons/belges/italiens, depuis les soirées familiales « où on regardait la télé chez les voisins, de temps en temps », le temps où « on allait au cinéma une fois l'an ». Philippe Chesneau à découvre un premier autre monde que le sien lorsqu'il est entré au lycée : « Au fur et à mesure de l'évolution sociale de mon père, [...] moi j'ai découvert d'autres mondes. J'ai découvert la littérature, [...] le cartésianisme, [...] et puis un peu plus tard j'ai découvert le siècle des Lumières. » Premier choc. Le second, aura lieu en classe prépa à Louis Legrand : « J'ai découvert des gens qui savaient le marxisme, enfin qui croyaient savoir ce que c'était, peu importe, et puis j'ai découvert des gens qui disaient en 1967, « Monsieur le professeur, je suis arrivé en retard, vous m'excuserez mais j'ai eu du mal à garer ma DS », et moi j'économisais pour m'acheter un vélo. (...) J'avais l'impression de changer de planète. [...] J'ai découvert des mondes qui m'ont laissé sur le cul ». 1967, justement, l'année où Philippe entre en militance. Les comités Vietnam de base, ce qui lui a « ouvert les yeux », les groupes mao où les normaliens venaient « expliquer aux petits jeunes », les discussions pour refaire le monde avec la Confédération Générale du Travail (CGT) et le Parti Communiste (PC), les rencontres, les bagarres, aussi. Philippe est renvoyé de Louis Legrand, « interdit de toute classe préparatoire de France et de Navarre ». S'il a un temps songé à « s'établir », de nombreux militants décidaient alors de se convertir en ouvriers pour aller au bout de leurs convictions, c'est finalement à Jussieu qu'il atterri, et découvre un autre monde, encore, celui des militant/e/s internationaux/ales de la cité universitaire où il loge : « Ça a foutu un bordel dans ma vie ! Mais un bonheur ! D'abord des cultures, et une politisation ». C'est là que

Philippe opte pour une carrière de professeur de mathématiques, avec un regret, « *ne pas avoir poursuivi des études parce que [j']avais des idées pas inintéressantes, je pense, de recherche, mais qui intéressaient pas beaucoup les profs et comme j'étais pas prêt à leur lécher le derrière pour l'obtenir, j'ai laissé courir* ». Nommé en Vendée, Philippe subit un autre choc, un troisième, la découverte de cette terre catholique où « *les clivages de classes sociales étaient gigantesques* ». Philippe est à la fois syndicaliste dans son établissement scolaire, Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (SNES) puis Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), monte un syndicat de locataires, une association de consommateur, anime des réunions quasi clandestines d'éducation à la sexualité et à la contraception « *avec des copines du Mouvement de Libération de l'Avortement et la Contraception (MLAC)* », rencontre les écolos et les militant/e/s du Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) avec qui il mènera quelques batailles, notamment anti nucléaires. Il conduira avec quelques comparses « *la première grève locale, la première manif du bourg* », pour soutenir des ouvrières d'une usine de textile. Et puis un nouveau choc surviendra bientôt, la rencontre avec le Sud. Philippe débarque, cherche où militer, troque sa carte de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) pour celle de la Confédération Générale du Travail (CGT), entre aux Verts en 1984, pour « *adhérer à un mouvement national* », pour conjuguer problématiques sociales et problématiques environnementales. Militant « *à 300 %* » et « *conseiller municipal rentré* », Philippe entrera au Conseil régional, en 1998, « *pour voir comment c'est de l'autre côté* ». Après tant de batailles, et très peu de gagnées finalement, il avait envie de concrétiser des choses : « *J'avais envie de gagner. Alors si la révolution mondiale elle est pas pour demain, au moins qu'on obtienne des petits trucs* ». Il s'y est fait une vie à cent à l'heure, des jours où « *tu rentres [tard], t'as pas bouffé, t'es fatigué, t'as un millier de trucs à faire, tu vas te faire engueuler, [...] t'es usé [...]* », et d'autres où « *de bonheur, [tu pourrais] rentrer de Marseille à Toulon à pieds, en sautillant* ».

J'ai eu
l'impression
d'avoir dans
ma vie
comme ça,
des étapes
du nouveau-
né qui
découvrait
d'autres
mondes.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UNE POLITIQUE COOPÉRATIVE ET CRITÉRIÉE, UNE VOIE DE TRANSFORMATION SOCIALE

Quand Philippe arrive au Conseil régional en 1998, les vice-présidents n'ont aucun pouvoir. Il demande le poste de président de la commission emploi, et se trouve nanti d'« *une personne, une secrétaire en congé maternité et aucun budget* ». Tout était en transversal. Philippe passera toute la première mandature à grignoter les moyens nécessaires et à imposer ses thématiques : « *Petit à petit on s'est constitué, c'est-à-dire qu'on a fait un budget, petit à petit on a embauché des personnes, on a constitué un bout de service et avec un bout de budget* ». Sur le fond, « *il a fallu tout inventer* ». C'est là que Philippe commence à mener une vie de « *fou furieux* », d'autant qu'il ne lâchera son travail de professeur et l'animation de son groupe local qu'un an plus tard, devenant élu à part entière. Il conduit avec sa petite équipe une action faite d'expérimentations et de soutien à des actions « *qui correspondaient à [nos] valeurs* », pour « *défendre des choses de l'économie sociale et solidaire* ».

Au bilan de cette première mandature 1998-2004⁶⁷, une multitude d'actions dont la cohérence tient en quelques mots : concertation, ancrage sur le territoire, prise en compte de la diversité des acteurs, réflexion sur le sens des aides aux entreprises, « *distribuées sans maîtrise ni contrôle* ». Pactes territoriaux pour l'emploi, réduction de 90 % du prix du titre de transport pour les chômeurs et les chômeuses, fonds régional d'innovation sociale pour soutenir les projets collectifs des chômeurs et des chômeuses, contrats emplois consolidés pour développer les activités d'utilité sociale, crédit mobilité pour aider les jeunes en difficulté d'insertion à rechercher un emploi ou un stage, emplois jeunes, soutien aux Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), dispositif Créactives pour soutenir la création d'activités environnementales et solidaires... Bon, et l'économie sociale et solidaire dans tout ça ? Elle n'est pas à trouver entre les lignes, les actions dûment estampillées sont bien évidemment présentes, même s'il a fallu les imposer presque subrepticement : « *Un jour on a soutenu quelques projets d'ESS, puis dans les rapports qu'on présente aux élus on a écrit discrètement en sous-titre Economie sociale et solidaire* ». Au bilan des actions sous-titrées spécifiquement éco-

67. Pour un bilan exhaustif, voir « Bilan de mandat de 1998 à 2003, une politique verte de l'emploi », Bilan de mandat de Philippe Chesneau, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

nomie sociale et solidaire, on trouve donc : la création d'un outil financier ESIA (prêts et conseils) en partenariat avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et France active; l'accompagnement de la dynamique d'appel à projet lancée par Guy Hascoët depuis le Secrétariat d'Etat; le soutien au réseau des boutiques de gestion; le soutien à la Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES); la promotion de l'épargne solidaire en partenariat avec Finansol; l'aide au développement de Pôles d'Initiatives Locales de l'Economie Solidaire (PILES); l'aide à la promotion des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) en partenariat avec l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP), l'Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire (APEAS), la Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES), le collège coopératif etc; le soutien au Mois de l'économie sociale et solidaire; les plans locaux pour l'insertion et l'emploi; l'aide aux structures d'insertion par l'activité économique; le soutien à l'auto-emploi et la micro-entreprise en partenariat avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), les coopératives d'activités et Marseille Service Développement; l'aide aux nouvelles activités dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME)... Tant est si bien *« qu'à la fin de la mandature 1998-2004, l'économie sociale et solidaire ne faisait plus rigoler personne dans l'institution même si à droite, ils sont toujours contre »*. Presque tout ce que les Verts ont mis en œuvre en région à partir de 2004 était déjà lancé en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis la mandature précédente. Une vie de fou, oui, sûrement. Quelques coulevres à avaler, *« il a fallu menacer de rompre la solidarité majoritaire plusieurs fois »*, évidemment. Mais à l'arrivée, *« quelque chose de tout à fait intéressant », « du bonheur », « un endroit où on pouvait porter des valeurs écologistes »*.

Du coup, Philippe rempile en 2004, convaincu qu'au deuxième mandat, *« c'est là qu'on est le plus efficace »*. Cette fois, l'économie sociale et solidaire est inscrite au programme en tant que telle, l'objectif est clair : *« Dans le premier mandat on a fait dans notre marge, avec notre petit budget, notre petit secteur, notre petit service. Et puis on a essayé de mettre quelques petits points, quelques pieds dans quelques endroits. [...] Dans le deuxième mandat, le challenge qu'on s'est fixé [...] ça a été de dire aujourd'hui, notre problématique c'est on va mettre du solidaire partout, et évidem-*



*Verdir une
politique
publique
écono-
mique ?
ça oui, je
pense qu'on
est en train
de le faire.*

ment, d'abord dans l'économie ». Une vice-présidence est négociée. Ce sera l'emploi et les politiques territoriales. Philippe siège également dans quatre commissions du Conseil régional : aménagement du territoire, formation professionnelle et continue, développement économique et emploi.

Si le lien entre emploi et économie sociale et solidaire semble évident pour Philippe, *« l'emploi c'est la clé qui ouvre beaucoup de portes »*, le caractère systématique de l'octroi des subventions régionales, lui, est à remettre en question. Philippe a fait de cette problématique un de ses chevaux de bataille, avec celle de la cristérisation des aides publiques, ce qui va avec : *« on distribuait de l'argent par clientélisme, par amitié pour des gens qui sont dans les réseaux. Donc moi je me dis, mais on ne peut pas fonctionner comme ça. Il faut qu'on ait des critères qui soient lisibles »*. Du coup, Philippe en déduit très logiquement et annonce aux acteurs et aux services de la Région qu'il faut *« fabriquer ensemble les critères de l'intervention de la Région en soutien à l'économie sociale et solidaire »*.

Il y a donc, d'un côté, la méthode : faire un travail d'enquête pour connaître les acteurs, leur annoncer que l'on va se lancer dans une démarche d'élaboration des critères de l'intervention régionale et que l'on va le faire de manière coopérative, en y consacrant le temps qu'il faudra pour que chacun exprime son point de vue, prenne le temps d'écouter celui des autres, de réfléchir, de se positionner. Et le temps que tout cela prend doit être long, il se compte en mois et permet d'instaurer l'échange et la confiance, de s'appropriier l'ensemble des problématiques et des points de vue, d'avoir une vision globale. La phase d'après, c'est celle de la responsabilité institutionnelle : *« A un moment donné, la responsabilité appartient à l'institution, [...] les partenaires sont dédouanés [...] ils sont donc entièrement libres, ils peuvent encore critiquer »*. Puis on applique, on évalue et on amende si besoin.

De l'autre côté, il y a le réalisé. Si la première mandature de Philippe Chesneau était placée sous le signe de l'expérimentation, dans la seconde, ce sont les grands plans qui sont à l'honneur. Les objectifs, eux, sont restés les mêmes : contribuer à la

réduction du taux de chômage de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, supérieur de 2% à la moyenne nationale, et contribuer de ce fait à la déprécarisation des individus, notamment des jeunes et notamment des moins diplômé/e/s, et la recréation du lien social. Comme toutes les Régions de France, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est donc engagée dans divers exercices de planification. L'économie sociale et solidaire, désormais reconnue comme une des voies crédibles de développement d'activités créatrices d'emplois, trouve toute sa place dans ces dispositifs, même si elle ne représente encore que quarante trois mille établissements, cent quinze mille salarié/e/s (12,4% de l'ensemble) et deux mille trois cent emplois créés par an⁶⁸.

C'est donc dès le mois d'octobre 2004 que le **Plan régional pour l'emploi** (PRE) est adopté en Provence-Alpes-Côte d'Azur sous l'égide de Philippe Chesneau. Ce plan vise à la fois l'insertion professionnelle dans les secteurs de l'économie traditionnelle comme dans ceux de l'économie sociale et solidaire⁶⁹. Il favorise la création d'emplois d'utilité sociale dans des associations, des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), des coopératives, des collectivités, des entreprises d'insertion, mais également dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE) répondant à un certain nombre de critères économiques, sociaux et environnementaux. Dit comme cela, cela passe presque inaperçu, alors soulignons : Philippe Chesneau est le premier élu à avoir obtenu en région la mise en œuvre effective de la conditionnalité des aides financières aux entreprises.

Le plan intègre, au titre de l'économie sociale et solidaire, le dispositif Créatives déjà créé, qui permet de soutenir l'émergence et le développement d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits, notamment dans le secteur des services à la personne. Les structures interpellées (associations, coopératives, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif – SCIC -, porteurs/euses de projets et structures d'accompagnement) bénéficient dans ce cadre d'une convention de partenariat triennale.

Deux plans ont ensuite été votés par l'assemblée régionale : le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), et le

68. « Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », 2^e édition, publication Chambre Régionale d'Economie Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2004.

69. Conçu pour favoriser la création de dix mille emplois et pour faciliter l'insertion professionnelle des chômeurs et des chômeuses vers des emplois de qualité, dans les secteurs marchand et non marchand, le plan mobilise deux cent cinquante millions d'euros sur cinq ans. Ce plan prévoit notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques, permettant in fine l'accompagnement des salarié/e/s ne bénéficiant d'aucune mesure de protection en cas de licenciement, notamment via la formation et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Voir pour l'ensemble des mesures, « Plan régional pour l'emploi, fiches Action Région », conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PROGRESS).

Si le **Schéma Régional de Développement Économique (SRDE)**, voté en juin 2005, inscrit clairement l'enjeu d'une région solidaire dans l'ensemble de ses déclinaisons, l'essentiel des valeurs et missions de l'économie sociale et solidaire de ce schéma est contenue dans la création des **Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire (PRIDES)**, qui rassemblent des entreprises d'un même secteur d'activité en les incitant à coopérer⁷⁰.

Le **Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PROGRESS)**, voté en février 2007, contient lui l'ensemble des orientations et mesures régionales élaborées de façon coopérative dans le cadre du **Séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire**⁷¹.

Ce plan rappelle tout d'abord les objectifs de référence que doivent poursuivre les structures voulant s'inscrire dans cette politique régionale de l'économie sociale et solidaire : produire des biens et des services d'utilité sociale et sociétale répondant à des besoins identifiés, prendre en compte les coûts et avantages sociaux et/ou environnementaux des projets, opter pour un mode de gouvernance démocratique, appartenir à un réseau reconnu par la Région, avoir une gestion des ressources humaines et de l'organisation du travail visant à renforcer les compétences et l'autonomie des individus, informer des décisions prises l'ensemble des parties prenantes au projet, s'engager dans des projets innovants et ancrés dans les territoires, s'inscrire dans une démarche d'évaluation partagée.

Le Plan Régional de Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (PROGRESS) permet d'accompagner les porteurs/euses de projets et structures respectant ces caractéristiques à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur projet. De nombreuses mesures sont proposées : aide au montage de projets (réseau d'écoles de projet, parrainage individuel ou d'entreprises, aide au conseil), aide au démarrage, aide à la consolidation et au développement des projets existants (aide au conseil, aide ponctuelle au développement, soutien au développement des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), aide aux démarches de certification qualité, aide à la reprise/transmission solidaire.

70. « **Pôle**, car il s'agit de rassembler des entreprises intervenant dans un même secteur d'activité et de les inciter à coopérer entre elles pour devenir plus fortes et plus résistantes, la mutualisation des ressources constituant un avantage collectif décisif (quand la coopération est plus efficace que la compétition) ; **Régional**, car il s'agit, bien sûr, de constituer, au sein de l'Europe et face à la mondialisation, des « forces de frappe économique » cohérentes et structurées au niveau de la région sur des filières porteuses ; **Innovation**, car il faut valoriser dans la production, par la mise en marché, les résultats de la créativité des chercheur/se/s (nouveaux produits ou services). Il y a, dans ce passage de l'invention à l'innovation, de nouveaux marchés à conquérir pour les entreprises, une source de création de richesses et d'emplois durables. Au delà de la composante technologique, c'est une approche globale de l'innovation qui doit être envisagée tant sur l'organisation, que la création de produits, la gestion des ressources humaines, la formation ; **Développement économique**, car, au-delà de la Recherche, il s'agit de renforcer les entreprises, d'actionner les leviers de leur croissance interne et de leur compétitivité de sorte qu'elles produisent mieux et trouvent davantage de débouchés pour vendre leur produits et services nouveaux ; **Solidaire**, car c'est en étant solidaires que les Petites et Moyennes Entreprises (PME) pourront trouver de nouvelles capacités de développement, face à la concurrence mondiale.

Le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PROGRESS) prévoit enfin de créer un environnement favorable au champ de l'économie sociale et solidaire en :

- favorisant la mise en place d'un dispositif régional d'accompagnement des structures ;
- encourageant la formation et la professionnalisation ;
- confortant les outils financiers d'accompagnement de projet ;
- promouvant la mise en œuvre de la citoyenneté active.
- facilitant la mutualisation des moyens entre structures.

Les contrats de territoires et le soutien aux expérimentations et projets d'initiative locale participent de cette dynamique.

Enfin, le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PROGRESS) prévoit le suivi et l'évaluation des mesures proposées, ainsi que la mise en place d'une veille stratégique et technique relative à l'économie sociale et solidaire.

A seulement mi-mandat, Philippe avoue déjà qu'il se régale, et qu'il fait, vu la taille de son équipe, tout ce qui peut être fait avec les moyens qu'il a. *« Pour moi, on est arrivé au summum de ce qu'on peut faire à quatre. Après y'a des trucs, des questions sur lesquelles on a pas de réponse, mais ça, c'est autre chose »*. Evidemment.

Par ailleurs, les entreprises aidées par les financements publics doivent être exemplaires en matière de développement durable et prendre en compte leur responsabilité sociale et environnementale », Présentation disponible sur le site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, rubrique Schéma Régional de Développement Economique, voir

[http://www.regionpaca.fr/index.php?id=3109 & no_cache = 1.](http://www.regionpaca.fr/index.php?id=3109&no_cache=1)

71. Voir dans son ensemble, « Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire – PROGRESS », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

72. Voir pour les détails des ateliers et rencontres, les pages dédiées du site internet régional sur [http://www.regionpaca.fr/index.php?id=9 & no_cache = 1](http://www.regionpaca.fr/index.php?id=9&no_cache=1) et la « Présentation des résultats du séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », synthèse de la journée du 28 septembre 2006.

LE SÉMINAIRE PERMANENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE CONTRIBUE À LA CRITÉRISATION DE L'ACTION RÉGIONALE

Lancé en janvier 2005, le séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire est le résultat d'une démarche participative, une instance informelle réunissant la quasi-totalité des acteurs du champ, répartis en différents ateliers. Six rencontres départemen-

tales et plusieurs dizaines de groupes de travail ont été organisés sur vingt mois, de façon itinérante. Environ un millier de personnes a participé à cette dynamique visant : à co-construire les critères d'intervention du Conseil régional ; à lancer une dynamique entre les différents acteurs et favoriser une meilleure connaissance des acteurs entre eux ; à faire connaître l'économie sociale et solidaire sur les territoires ; à partager une analyse théorique à travers des débats et des questionnements ⁷².

Les critères, issus des différents ateliers, permettent de repérer les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'économie sociale et

solidaire. Ni outil de contrôle, ni outil de labellisation, les critères participent de la création d'une vision de l'action publique partagée. Synthétisés en cinq rubriques, appréciation citoyenne de la performance économique, processus de gouvernance démocratique et de gestion participative, modalités d'innovation et d'expérimentation, ancrage territorial du projet et évaluation dynamique et partici-

pative, ils se déclinent ensuite plus finement en deux catégories, ceux de « socle incontournable », comme la prise en compte des coûts et avantages sociaux et/ou environnementaux des projets, et ceux de « démarche active », comme par exemple la transparence économique et financière ou la quantification et la qualification des coûts évités. Ils sont réévalués chaque année.

DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire, ce n'est pas un projet, mais un moyen, un cheminement de transformation sociale vers une autre société, vers l'émancipation.

Communauté d'agglomération du Sicoval : un territoire pionnier au cœur de la région Midi-Pyrénées

HENRI ARÉVALO, vice-président du Sicoval délégué à l'Economie solidaire, la Coopération décentralisée, la Culture, le Sport et la Citoyenneté, maire-adjoint de Ramonville, délégué à l'Emploi et à l'Economie.

Henri Arévalo est né à Toulouse et vit à Ramonville depuis plus de cinq ans. Ce fils d'immigrés italo-espagnols a la militance chevillée au corps, même s'il avoue « *ne pas trop savoir d'où ça vient* ». Lycéen, il s'engage activement comme animateur de centres de loisirs de la ville de Toulouse. Il milite alors dans le mouvement d'éducation populaire des Francas où il dit avoir « *forgé sa conscience sociale et d'éducateur* ». Dans ces mêmes années, Henri crée un Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) dans l'école où il travaille comme surveillant de cantine. En parallèle, il travaille également comme animateur professionnel dans une Maison de Jeunes et de la Culture (MJC). Après une formation en mécanique à l'Institut universitaire technologique de Rangueil, il décide de poursuivre des études de Sociologie et de Science de l'éducation. C'est à la faculté du Mirail qu'Henri est sensibilisé à l'analyse politique. Toujours aussi engagé dans les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, il dirige, dès 1979, un centre de loisirs et

lance un projet de Maison de l'enfance. Un an plus tard, Henri choisit d'effectuer son service national comme volontaire de la coopération : dix-huit mois en Centrafrique. « *Une expérience forte qui forge la réflexion* » et lui permet de découvrir les problèmes de développement des pays du Sud. A son retour en France, Henri entre au Ministère de la Jeunesse et des Sports, qu'il ne quittera plus. Conseiller technique et pédagogique, formateur au Conseil Régional d'Education Populaire et Sportive (CREPS) de Toulouse, puis Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction régionale de la jeunesse et des sports où il supervise toujours les formations pour les éducateurs sportifs et éducatrices sportives et les animateurs socio-culturels et animatrices socio-culturelles, Henri mène de front ses premiers combats politiques. Dès 1981, il crée et préside pendant six ans la première crèche parentale de la région Midi-Pyrénées. Pionnière, la crèche est bâtie sur une gestion tripartite mairie-salarié/e/s-association parentale, qui n'est pas sans rappeler les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) d'aujourd'hui. En 1983, Henri participe aux élections municipales sur une liste Gauche ouverte pour l'autogestion communale. Malgré un excellent score, la liste n'aura pas d'élus mais Henri assure que c'est cette expérience « *qui lui a donné envie de faire de la politique* ». Il sera donc candidat aux élections suivantes, en 1989, et entrera au conseil municipal comme élu délégué à l'Animation et à l'Enfance. Il rejoint les Verts en 1991, « *malgré leur positionnement ni ni qui ne [me] convenait pas, par fibre écolo, pour le projet* ». Il effectuera son deuxième mandat municipal, 1995-2001, en se consacrant cette fois à l'économie et l'emploi. « *J'ai choisi cette délégation parce que j'avais fait tout ce que je pouvais sur le secteur de l'enfance et de l'animation. Je voulais faire quelque chose qui sorte des compétences que l'on déléguait classiquement aux Verts* ». Dès sa prise de fonction, Henri concentre ses forces sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'économie solidaire. Le déclic est venu lors d'une formation pour élu/e/s vert/e/s à laquelle il a participé et où il a fait la connaissance de cette thématique et de celles et ceux qui la porte, notamment via le Réseau d'Economie Alternative et Solidaire (REAS). Un groupe de travail municipal est créé, dans une démarche participative, à partir d'un noyau dur de partenaires, ceux de l'époque de la crèche parentale, et de quelques nouveaux acteurs. Le groupe de travail aboutira à la création d'un outil financier de capital-risque (IES) et,



*Par l'acte
éducatif, on
transforme
la société :
l'éducation
populaire
c'est de
l'économie
solidaire.*

pour en assurer le soutien, d'une Association pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire (ADEPES). En 1996, Henri Arévalo devient délégué à la Communauté d'agglomération du Sicoval, sur laquelle il s'appuie pour créer des dynamiques territoriales. En 2001, il entame son troisième mandat à la mairie de Ramonville et consolide son ancrage au Sicoval, où il devient vice-président. Egalement trésorier du Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire (RTES), c'est depuis ces différents postes de vigie qu'Henri poursuit son action, méthodiquement, les pieds solidement ancrés dans ce territoire qu'il conjugue sur le mode solidaire depuis maintenant plus de vingt-cinq ans.

IMPLANTATION LOCALE ET CONVICTION, DEUX FORCES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE DU SICOVAL.

Si Henri Arévalo a engagé son territoire dans l'économie sociale et solidaire en créant la première crèche parentale à gestion tripartite de sa région dès 1981, c'est en 1995 qu'il prend pour la première fois en tant qu'élue municipal la responsabilité de développer ce secteur. Henri a les idées claires dès son arrivée : « *L'objectif était d'explorer une nouvelle approche économique pour la création d'emplois et la lutte contre les exclusions, en mobilisant également les citoyens sur ces problèmes* »⁷³. Il fait voter dès 1996 un schéma de travail municipal et, réactivant le réseau des parents de la crèche parentale, Henri lance un **groupe de travail** dont la démarche participative permet d'englober de nouveaux acteurs engagés sur le territoire.

Ce groupe de travail se transformera dès 1997 en Association de promotion de l'économie solidaire. Devenue **Agence pour le Développement et la Promotion de l'Économie Solidaire en Midi-Pyrénées** (ADEPES), cette association loi 1901 regroupe onze structures, met en synergie plus de cent représentant/e/s institutionnel/le/s, associatif/ve/s et/ou socio-professionnel/le/s et se compose d'une équipe de six salarié/e/s⁷⁴. Elle a pour objectif de :

- développer et promouvoir l'économie solidaire régionale ;
- diffuser les informations concernant l'économie solidaire ;
- favoriser les échanges d'expérience et de savoir-faire ;

73. « Sicoval Economie sociale et solidaire. Entreprendre ensemble », Guide des initiatives au Sud-Est Toulousain, octobre 2005.

74. Voir pour les détails www.adepes.org

- accueillir et orienter les porteurs/euses de projets et le grand public ;
- créer les outils de mise en réseau de l'économie solidaire midi pyrénéenne.

L'Agence pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire (ADEPES) en Midi-Pyrénées fait, depuis 2001, fonction de **centre de ressources de l'économie solidaire**. A ce titre, elle fait un travail de valorisation des initiatives économiques solidaires, encourage la mise en place d'outils de financement et accompagne la création d'activités. Un large fond documentaire a été créé afin de répondre aux attentes des acteurs ; il constitue une véritable banque de données sur l'économie solidaire : dictionnaire, annuaire d'acteurs, guides, répertoire des initiatives, ouvrages et revues spécialisés, revues de presse, recensement des dispositifs d'aide à la création et au financement... Un espace multimédia est également mis à la disposition des adhérent/e/s. Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des porteurs/euses de projet, le centre de ressources accueille et accompagne les porteurs/euses en fonction de leurs besoins et de l'état de leurs réflexions ou l'état d'avancement de leur projet. Le centre propose des entretiens individuels qui permettent aux porteurs/euses de clarifier leurs idées ou leurs projets selon une méthodologie bien rodée : le Projet Mode d'Emploi (PME). Cette méthodologie permet d'aborder, sous forme de questions et en dix points clé, toutes les composantes essentielles à la réussite du projet : raison d'être du projet, positionnement dans le champs de l'économie solidaire, pré étude et diagnostic, objectifs prioritaires et complémentaires, quantité et nature des ressources à mettre en œuvre, contraintes juridiques, financières et techniques, calendrier prévisionnel... ⁷⁵

Une **revue bimestrielle** *Pour une économie solidaire!* est également éditée par l'agence depuis 1999. Informations sur les axes politiques nationaux concernant l'économie sociale et solidaire, dossiers thématiques et mise en valeur des initiatives territoriales y trouvent leur place.

Un **répertoire d'acteurs** de l'économie sociale et solidaire est mis à jour et publié annuellement. Outil au service des acteurs locaux, il favorise leur synergie et met en valeur leurs expériences.

75. L'ensemble des questions est consultable en ligne sur le site de l'Agence pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire (ADEPES), rubrique orientation et accueil des porteur/se/s de projet.

Dans le cadre de la promotion des activités d'économie solidaire, l'agence organise également des rencontres thématiques (notamment une organisée avec le Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP) dès 1999), ainsi que plusieurs manifestations de plus grande ampleur. La première édition du **Forum régional de l'économie sociale et solidaire** a ainsi vu le jour en 2001. Cette manifestation a lieu tous les ans depuis 2001. Elle regroupe à chaque fois une centaine d'acteurs regroupés en sept pôles d'intervention (promotion réseau, entrepreneurs financements solidaires, conseil accompagnement formation, insertion emploi, solidarités réciproques et internationales, culture et centre de ressources) et s'organise autour de conférences, de débats et d'actions de sensibilisation. Elle a pour objectifs de :

- sensibiliser la population ;
- faire connaître l'économie solidaire aux élu/e/s et aux acteurs économiques ;
- valoriser et favoriser les initiatives des diverses structures de l'économie solidaire ;
- mettre en avant la dimension internationale de l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs thématiques ont déjà été abordées au fil des années : « Reconsidérer la richesse », « D'une économie subie à une économie choisie », « Entreprendre collectivement : engagements, risques, responsabilités », « Agir et innover sur nos territoires solidaires »... L'édition 2007 sera consacrée à « Agir ensemble pour changer notre quotidien ».

L'agence organise également **La Quinzaine de l'économie solidaire** depuis 2005 : seize jours, quatre-vingt événements à travers toute la région pour rendre visible les initiatives de ce secteur. Une **Semaine de l'épargne solidaire** a également été organisée en partenariat avec Finansol en 2006. Conduite avec le soutien actif de la Région Midi-Pyrénées et de nombreux établissements financiers et collectivités territoriales, la Semaine a permis de sensibiliser les publics aux avantages des finances solidaires et d'organiser des rencontres avec les différents acteurs de ce secteur.

L'agence anime et gère la **Maison de l'économie solidaire**, créée à l'initiative d'Henri pour la commune de Ramonville, grâce au soutien financier du Sicoval et de quelques fonds alloués dans le cadre

de l'appel à projet Dynamiques solidaires lancé par le Secrétariat d'Etat de Guy Hascoët. Inaugurée en 2001 dans une maison rénovée, la Maison de l'économie solidaire accueille plusieurs acteurs associés : la coopérative d'activité et d'emplois Coop'action, l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI) Midi Pyrénées, une structure d'accompagnement dans l'emploi des cadres Puissance Cadre 31, Greenpeace Toulouse, un Système d'Echange Local (SEL), une coopérative d'entretien d'espaces naturels... Ces acteurs sont regroupés autour d'une **Charte** de valeurs et de pratiques d'économie solidaire dans laquelle ils affirment leur attachement aux valeurs de respect, de solidarité et de partage.

Soucieuse de diffuser au-delà de ses murs les dynamiques d'économie solidaire, l'Agence pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire (ADEPES) tient également des **permanences** au sein des Maisons Communes Emploi formation et compte bien, à l'avenir, élargir ce pan de son intervention à d'autres sites de la région.

La première conclusion du travail de réflexion conduit dès l'origine de la démarche participative était claire : il fallait disposer d'un outil financier de soutien aux initiatives. L'arrivée d'Henri à la Communauté d'agglomération du Sicoval en 1996 lui a permis de disposer d'un levier complémentaire à celui de la commune pour concrétiser ce projet. La société de capital-risque **Initiatives pour une Economie Solidaire (IES)** a ainsi été créée en 1998, sur le modèle de la caisse lilloise Autonomie et solidarité.

Les objectifs d'Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) sont les suivants :

- lutter contre le chômage et l'exclusion en soutenant la création ou le développement de petites entreprises ;
- développer l'économie locale régionale sur des critères de proximité, de retour à l'emploi, de développement durable ou de commerce équitable ;
- impliquer les citoyen/ne/s dans cette action à travers la mobilisation de leur épargne.

La charte fondatrice précise clairement le positionnement de l'engagement de ses membres dans le domaine de l'économie solidaire. Il s'agit en effet : « *de développer une économie solidaire*

Aujourd'hui,
ma
préoccupation,
c'est de faire
en sorte
qu'émergent
réellement des
initiatives
d'économie
solidaire à forte
dimension
économique au
sens strict, qui
réussissent.

dont le moteur est la solidarité et la recherche de cohésion sociale, qui innove dans les activités et les productions, les formes de financement ou les modes de fonctionnement, qui favorise la création d'emplois, de solidarités de proximité et une citoyenneté économique »⁷⁶.

Société Anonyme coopérative de capital risque à capital variable, Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) prend des participations minoritaires inférieures à 25% pour une durée maximum de cinq ans dans des sociétés en création ou en développement « *qui produisent des biens et des services utiles, dans le respect de l'environnement et qui développe un mode de relation partenariales favorisant le développement, l'autonomie et la solidarité des personnes* ». La structure intervient également en accompagnement des créateurs et créatrices lors de la phase de démarrage de leur entreprise et, en parrainage pendant le temps où Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) est présente financièrement. La structure ayant reçu le label d'épargne solidaire Finansol, les prises de participation des actionnaires leur permettent de bénéficier d'un crédit d'impôt de 25% de la valeur des parts souscrites et conservées au moins cinq ans. De nombreux acteurs du secteur sont impliqués dans Initiatives pour une Economie Solidaire (IES) : les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES), l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion (UREI), l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production (URSCOP), les boutiques de gestion, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), Midi-Pyrénées Active... A ce jour, elle a d'ores et déjà collecté un capital de plus de trois cent mille euros auprès de trois cent quatre-vingt quinze coopérateurs et coopératrices, a investi dans plus de vingt structures et contribué au maintien ou à la création de plus de deux cent emplois.

Si le territoire du Sicoval est pionnier en matière d'économie sociale et solidaire, et si, comme le note Henri Arévalo lui-même, « *l'étape de l'innovation et de l'expérimentation est franchie* », il est désormais nécessaire d'impulser de nouvelles dynamiques. Il s'agit toujours de montrer que l'économie solidaire porte en son sein cinq objectifs cohérents : accroître la mixité économique et sociale d'un

76. Voir pour les détails
www.port-sud.net/IES/Nouveau
et www.ies.coop

territoire, renforcer la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions, valoriser le « faire ensemble », mobiliser les citoyen/ne/s autour des grandes questions sociétales, appuyer la défense de l'intérêt général et du service public. L'engagement d'Henri Arévalo est déterminé, il lui permet d'œuvrer pour prouver, s'il en était encore besoin, « l'efficacité économique, l'intérêt social et environnemental de cette démarche » d'économie solidaire. Son nouveau projet de **Pôle de coopération de l'économie sociale et solidaire** va clairement dans ce sens. Il contribuera très certainement à l'avènement de l'économie qu'Henri appelle de ses vœux : « une véritable alternative au néolibéralisme dont les effets dévastateurs sont de plus en plus visibles tous les jours, ici et partout sur la planète ».

77. Selon la définition du Comité interministériel d'aménagement du territoire.



A chaque mandat, Henri Arévalo a porté un projet de développement qui faisait sens tant au regard du développement des initiatives socio-économiques et démocratiques qu'au regard de la structuration territoriale de l'économie sociale et solidaire. Le projet en cours pour les années à venir est celui de la création d'un pôle dédié à l'économie sociale et solidaire à Ramonville. Pour comprendre l'ampleur du projet, il convient de revenir rapidement sur le contexte et en l'occurrence, sur la problématique des pôles de compétitivité. Combinaison d'entreprises, d'universités, de laboratoires de recherche et de centres de transfert engagés sur un territoire donné dans une démarche

partenariale d'innovation⁷⁷, les pôles de compétitivité, tels qu'ils sont présentés par l'Etat, sont, pour les régions une grande affaire. C'est pour elles l'occasion de faire valoir leurs domaines d'excellence, leurs forces créatives, et d'atteindre une visibilité et une compétitivité internationale via le montage de pôles d'une masse critique suffisante. S'agissant de la région toulousaine, l'Etat a labellisé deux pôles : un pôle Aéronautique-Espace-Systèmes embarqués, Aerospace Valley et un pôle Cancer-Bio-Santé, Cancéropôle. Ces projets apparaissent souvent pour les régions qui les accueillent comme des fer de lance de leur développement économique et de leurs capacités en terme de recherche et d'innovation ; ces pôles leur permettent par ailleurs d'engranger de substantiels bénéfices, liés notamment à la taxe professionnelle que reversent les entreprises qui les composent. Le pôle de développement de l'économie solidaire

qu'Henri Arévalo a commencé à monter, s'inscrit « *comme un clin d'œil alternatif* » aux pôles de compétitivité. Ancré sur quatre hectares d'une zone d'activité qui en comprend dix-huit, ce pôle accueillera la nouvelle Maison de l'économie solidaire dans un bâtiment neuf permettant le rassemblement d'une quarantaine de structures de l'économie sociale et solidaire, des entreprises d'économie sociale et solidaire telles des entreprises d'insertion, des ateliers relais, des pépinières d'entreprises, des centres de formation... Ce pôle aura pour l'essentiel une vocation pédagogique, accueillera du public, et fonctionnera comme

un espace dynamique porteur et démonstrateur des potentiels socio-économiques du domaine. Trois autres hectares de cette zone d'activité accueilleront les services environnementaux du Conseil régional de Midi-Pyrénées et la Maison régionale de l'environnement sous forme d'eco-site. C'est ainsi un espace de plus de sept hectares qui sera consacré à valoriser le développement durable. La mise en commun de lieux et de matériels est prévue. Des synergies de fond seront créées entre l'eco-site et le pôle solidaire. Un beau projet de développement de l'économie plurielle toulousaine se prépare...

DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire, c'est une véritable économie alternative à l'économie libérale, avec des activités qui placent la solidarité au cœur de leur motivation. C'est une économie pour les générations futures, dans les deux sens de l'expression : d'une part une économie qui intègre déjà, aujourd'hui, leur intérêt et, d'autre part, le modèle économique qui permettra aux générations futures de répondre de façon satisfaisante à leurs propres besoins, pour ne pas dire difficultés.

Quelques conseils d'élus/e/s pour réussir

- ◆ Positionner l'économie sociale et solidaire clairement dans le champ économique.
- ◆ Commencer par ne rien faire, c'est-à-dire commencer par passer un an à savoir qui fait quoi, qui est qui, qui fait quoi, qui pense quoi.
- ◆ Avoir une vraie méthode : diagnostic, action pluri annuelle, évaluation.
- ◆ Repérer, s'appuyer sur et travailler en étroite collaboration avec les acteurs structurants sur le territoire, et co-construire avec eux les politiques publiques, en s'appuyant sur des démarches réellement participatives.
- ◆ Prévoir de doter en budget la partie « animation » sur laquelle repose le travail participatif avec les acteurs.
- ◆ Rendre les choses transparentes, fabriquer avec toutes et tous les critères d'intervention ; trancher au nom de l'institution afin de dédouaner les acteurs du choix final pour qu'ils puissent continuer à être libre de le critiquer ; contribuer après évaluation à l'amender.
- ◆ Soutenir des opérations/projets/initiatives qui montrent que l'économie sociale et solidaire ça marche, plutôt que les opérations trop marginales ou trop alternatives qui risquent d'enfermer l'économie sociale et solidaire et de la stigmatiser.

Ce chapitre n'a pas pour ambition de réaliser un annuaire exhaustif des différents acteurs de l'économie sociale et solidaire mais plutôt d'indiquer quelques acteurs incontournables avec lesquels tout élu/e qui ambitionnerait de se lancer dans ou auprès du secteur aurait à travailler.

Les références sont nationales et essentiellement centrées sur les têtes de réseaux.

Il conviendra pour les élu/e/s de rechercher la représentation locale de ces acteurs en fonction de leur territoire d'intervention.

Les acteurs, par statuts et par secteur

Les grands acteurs de l'économie sociale

L'économie sociale est structurée en France par le Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES), ancien Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA), qui regroupe l'ensemble des associations, coopératives, mutuelles et syndicats d'employeurs du secteur, lesquelles ont par ailleurs et indépendamment des instances de représentation propres⁷⁸. Il existe également un Centre des Jeunes Dirigeants de l'Économie Sociale (CJDES) ainsi qu'un Institut de l'Économie Sociale, lequel diffuse une revue, la Revue des Études Coopératives, Mutualistes et Associatives (Recma). L'État a en outre installé le Comité Consultatif de l'Économie Sociale (CCES).

Centre des Jeunes Dirigeants de l'Économie Sociale (CJDES)

43, rue de Liège 75008 Paris

Tél : 01 42 93 55 65

www.cjdes.org

Conseil des Entreprises, employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES)

3 impasse Basilide-Fossard 75020 Paris

Tél. : 01 45 32 06 37

www.ceges.org

78. Le Conseil des Entreprises, employeurs et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) est composé de 4 collèges et regroupe les organisations nationales fédérées des grandes familles de l'économie sociale française : le Groupement National de la Coopération (GNC), la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), la Mutualité d'assurance (GEMA) et la Mutualité Santé (FNMF), ainsi que le Comité de Coordination des Œuvres Mutualistes et Coopératives de l'Éducation Nationale (CCOMCEN), l'Association des Fondations de l'Économie Sociale (ASFONDES), la représentation nationale des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CNCREs) et la représentation des syndicats d'employeurs de l'économie sociale. Voir leur site respectif pour les détails.

Institut de l'économie sociale

43 rue de liège 75008 Paris

Tél. : 01 43 87 00 20

www.ceges.org

Les grands acteurs de l'économie solidaire

79. Fruit de l'ancien Inter-Réseaux de l'Economie Solidaire rénové, le MES né en 2002, est riche de la diversité des structures qu'il regroupe et de la variété de champs d'activités qu'elles couvrent (services de proximité, développement local, épargne solidaire, commerce équitable...). Le MES rassemble notamment l'Appel pour une Conférence Permanente de l'Economie Solidaire en Ile de France (ACPES), l'Agence pour le Développement de l'Economie Locale (ADEL), l'Agence pour le Développement des Services de Proximité (ADSP), l'Agence Provençale de l'Economie Alternative et Solidaire (APEAS), Artisans du monde, l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire en Basse-Normandie, le Collectif Economie Solidaire en Ile-de-France (CESIF), le Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs, la Fédération des Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES), le Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ), le Centre réseau économie solidaire, le Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA), la Fédération nationale Accueil paysan, le Mouvement pour le Développement Solidaire (MDS), le Mouvement National des Chômeurs et des Précaires (MNCP), OPALE Culture et proximité, Peuple et Culture, Peuples Solidaires, le Pôle d'Initiatives Locales et d'économie Solidaire de Pont Audemer (PILES), Ré-actives Réseau d'activités d'économie solidaire, l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (U-Fisc)...

L'économie solidaire est structurée autour de plusieurs réseaux d'élu/e/s (essentiellement le Réseau des territoires pour l'économie solidaire – RTEs), d'acteurs (notamment le Mouvement pour l'économie solidaire – MES –, ancien Inter-Réseaux de l'Economie Solidaire) et de chercheurs et chercheuses. Chaque réseau anime ou est intégré à des groupes de travail spécifiques en fonction des territoires et des secteurs d'interventions, et dispose d'une publication.

Mouvement pour l'Économie Solidaire (MES) 79

4-6 rue de Valois 75001 Paris

Tél. : 01 42 96 55 39

<http://le-mes.org/>

Réseau Interuniversitaire de l'Économie Sociale et Solidaire

Le Réseau Inter Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire de langue française lancé en 2000 autour des Universités de Lyon 2 (Centre Walras), de la Méditerranée, de Toulouse le Mirail (CERISES), de Valenciennes (Réseau 21), et du Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA) à Paris regroupe en outre aujourd'hui l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Grenoble, les Universités 1 et 2 de Rennes, l'Université de Saint-Etienne, l'Université de Louvain, l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'Institut Universitaire d'Etudes sur le Développement à Genève.

Contactez le centre de recherche le plus proche.

Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTEs) 80

Sicoval Rue du Chêne Vert B. P 136 31676 Labège Cedex

Tél. : 05 62 88 26 51

www.rtes.fr

Les réseaux européens et internationaux

Réseaux de réflexion, de recherche et d'échanges d'expériences, ces organismes animent les acteurs européens et internationaux engagés dans l'économie sociale et solidaire. Ils organisent de nombreuses manifestations et rencontres qui sont la plupart du temps l'occasion de diffuser de bonnes pratiques et de contribuer à la reconnaissance internationale des initiatives d'économie sociale et solidaire.

Centre Européen de Ressources sur les Initiatives Solidaires et les Entreprises Sociales (CERISES)

Université Toulouse Le Mirail, 5, allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex

Tél/Fax : 05 61 50 38 42

<http://w3.univ-tlse2.fr/cerises/welcome/index.php>

Institut Européen de l'Economie Solidaire (INEES)

www.inees.org

Réseau Européen des Villes de l'Economie Sociale (REVES)

59b rue Guillaume Tell - 1060 Bruxelles

www.revesnetwork.net

Réseau Intercontinental (ou International) de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS)

B.P. 611211524, Point E, Boulevard du Sud, Dakar Etoile, Sénégal

Tél. : (221) 825

www.ripess.net

Les partenaires institutionnels

Agence pour la Valorisation des Initiatives Socio-Economiques (AVISE)

Créée à l'initiative de la Caisse des dépôts et des consignations, l'agence participe à la recherche, au développement et au transfert de bonnes pratiques au service du développement des initiatives créatrices d'emploi et porteuses de lien social.

37 rue Bergère 75009 Paris

Tél. : 01 53 25 02 25

www.avise.org

80. Adhèrent au Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES) : le Conseil régional Bourgogne, la Communauté d'agglomération Dijon (Comadi), la Communauté urbaine du Creusot, le syndicat intercommunal Sivom Accord, la Ville de Dijon, la Ville d'Audincourt, le Conseil régional Ile de France, la Communauté d'agglomération Plaine-Centrale, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville de Champigny sur Marne, la Ville de Chevilly-la-Rue, la Ville de Pantin, la Ville de Paris, la Ville de Saint-Denis, le Conseil Régional Haute-Normandie, le Conseil Régional Pays de Loire, la Communauté d'agglomération de Rennes-métropole, la Communauté d'agglomération de Nantes-métropole, la Ville d'Argentan, la Ville de Cherbourg-Octeville, la Ville de Rennes, le Conseil Régional Champagne-Ardennes, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, la Ville de Lille, la Ville de Seclin, la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Ville de Wattrelos, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Régional Rhône-Alpes, la Communauté d'agglomération de Grenoble, la Communauté de communes du Val de Drôme, la Ville de Grenoble, la Ville de Lyon, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Régional Poitou-Charentes, le Conseil Général de Dordogne, la Communauté d'Agglomération du Sicoval. Pour l'orientation et les missions, voir la Charte du réseau en annexe.

Association des Régions de France (ARF)

Un groupe de travail dédié à l'économie sociale et solidaire a été créé en 2004. Il permet aux élu/e/s et technicien/ne/s des Conseils régionaux d'échanger leurs expériences, de réfléchir autour de la présentation d'expériences remarquables ou de dispositifs spécifiques portés par les acteurs du secteur. Des journées nationales d'échanges et de réflexion sont également organisées.

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Institution financière publique, en charge de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État et les collectivités territoriales, elle est le gestionnaire de référence de l'épargne et des retraites des Français et de fonds privés protégés par la loi. Elle est également le financeur principal du logement social en France et de la politique de la ville et le partenaire de long terme des collectivités territoriales. Grand investisseur institutionnel de long terme, la Caisse est présente sur tout le territoire à travers ses directions régionales.

56 rue de Lille 75007 Paris

Tél. : 01 58 50 00 00 - www.caissedesdepots.fr/

Conférence des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CRES) (les CRES peuvent être également, CRESS pour Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire)

Les CRES (S) sont des associations dont la structuration est régionale (vingt-six CRES (S) pour l'ensemble du territoire national). Elles participent aux politiques publiques mise en œuvre pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire dans les territoires.

Pour la conférence nationale :

43 rue de Liège 75008 Paris

Tél. : 01 43 87 00 20 - www.ceges.org

Conseil économique et social et les Conseils économiques et sociaux régionaux

Le Conseil économique et social et ses antennes régionales sont des assemblées constitutionnelles consultatives placées auprès des pouvoirs publics. Par la représentation des principales activités économiques et sociales, ils favorisent la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et assure leur par-

ticipation à la politique économique et sociale du Gouvernement. Ils examinent et suggèrent les adaptations économiques ou sociales rendues nécessaires notamment par les techniques nouvelles (Art. 1 - Ordonnance du 29 décembre 1958 relative au Conseil économique et social). A ce titre, ils produisent des études sur l'économie sociale et solidaire seuls ou en partenariats avec les Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES) et examinent les politiques régionales créées en la matière.
www.cesdefrance.fr/

Conseil supérieur de l'économie sociale

Il est chargé d'assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les différents secteurs de l'économie sociale. Il étudie et suit l'ensemble des questions intéressant l'économie sociale. Il peut être consulté sur les projets de textes législatifs ou réglementaires qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les organismes de l'économie sociale aux niveaux national, européen ou international. Il propose les mesures destinées à favoriser le développement des coopératives, des mutuelles, des associations, des fondations et des divers organismes qui appartiennent à l'économie sociale. Il contribue à la promotion de l'économie sociale et de ses innovations⁸¹.

Délégation Interministérielle à l'Innovation et l'Économie Sociale (DIIES)⁸²

Créée en 1981 puis modifiée à plusieurs reprises, la Délégation, qui dispose de correspondants locaux, est placée sous l'autorité d'un Délégué interministériel nommé par décret en Conseil des ministres. Un Conseil supérieur de l'économie sociale est également créé pour assurer la concertation entre les pouvoirs publics et les différents secteurs de l'économie sociale.

18, place des 5 Martyrs du Lycée Buffon 75014 Paris
Tél. : 01 40 56 62 02
www.vie-associative.gouv.fr

81. Voir pour les détails le Décret n° 2006-826 du 10 juillet 2006 relatif au Conseil supérieur de l'économie sociale et l'Arrêté du 28 septembre 2006 portant nomination au Conseil supérieur de l'économie sociale.

82. Voir pour les détails le Décret n° 2006-151 du 13 février 2006, publié au JO du 14 février, référencé en annexe.

LES ACTEURS PAR STATUTS

Les mutuelles

Deux fédérations regroupent l'essentiel des mutuelles françaises : la Fédération Nationale des Mutuelles de France et la Mutualité Française. A partir de l'expérience de la MAIF, elles se sont développées dans les trente dernières années (Macif, Matmut, Maif, Maaf...) et sont regroupées essentiellement dans le Groupement des mutuelles d'assurance (GEMA). Le conseil supérieur de la Mutualité leur donne une représentation institutionnelle au niveau national.

Fédération Nationale des Mutuelles de France et la Mutualité Française

3/5 rue de Vincennes 93108 Montreuil Cedex
Tél. : 01 49 88 52 52 – www.mutuelles-de-france.fr

Groupement des mutuelles d'assurances

9 rue Saint-Pétersbourg 75009-Paris
Tél. : 01 53 04 16 00 - www.gema.fr/

Mutualité Française

255, rue de Vaugirard 75719 Paris Cedex 15
Tél. : 01 40 43 30 30 - www.mutualite.fr/

Les coopératives

Les coopératives agricoles, d'artisans, de commerçant/e/s, de consommateurs/trices, de marins et de transporteurs et les banques coopératives (Crédit mutuel, Crédit coopératif, Banques populaires, Crédit agricole, Crédit maritime, les Caisses d'épargne privatisées) bénéficient de diverses instances de représentation.

Confédération générale des SCOP (CG scop)

La CG Scop est le porte-parole du mouvement Scop auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux. Vecteur de la solidarité inter-Scop, elle anime et coordonne l'action des instances du réseau : unions régionales, fédérations professionnelles, organismes techniques d'appui ou de gestion.

37 rue Jean Leclaire 75017 Paris
Tél. : 01 44 85 47 00
www.scop.coop

Conseil supérieur de la coopération

C'est une instance consultative qui est chargée auprès du Premier Ministre d'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la coopération et de proposer toutes mesures utiles pour favoriser le développement de ses différentes branches. Depuis la modification du 11 mars 1997, il établit chaque année un rapport d'ensemble sur la coopération et son évolution. Le CSC est présidé par le Premier Ministre ou par le ministre chargé de l'Economie sociale. La Délégation Interministérielle à l'Innovation et à l'Economie Sociale (DIIES) assure son secrétariat. Il est composé des onze représentants des Administrations, de quatre membres du Parlement, et de dix-huit représentants des organisations coopératives.

Groupement National de la Coopération (GNC)

Le GNC assure la promotion des coopératives en communiquant sur toute la diversité et la richesse du monde coopératif. Lieu de rencontre aux différents mouvements coopératifs, se faisant le relais de la réflexion menée en son sein, il représente la coopération française, défend les intérêts communs à ses composantes sur le plan national et international. Il œuvre pour que les pouvoirs publics dotent le secteur coopératif des outils juridiques et financiers adéquats et lui ouvrent les opportunités d'activité qu'il est en droit d'attendre. Il s'emploie à promouvoir l'économie sociale qui regroupe les activités des mutuelles, coopératives et associations. Il est membre du Conseil des Entreprises, Groupements et Employeurs de l'Economie Sociale (CEGES).

24 rue du Rocher 75008 Paris

Tél. : 01 42 93 59 59

www.entreprises.coop/index.php

Les associations

Le monde associatif se regroupe en grandes fédérations voire en regroupements interfédéraux ou unions. Si la Fonda a pour mission la promotion de la vie associative sous toutes ses formes, la plupart des associations se retrouvent au sein de la Conférence des Présidents des Coordinations Associatives (CPCA). L'Etat a en outre installé le Conseil National de la Vie Associative (CNVA)⁸³.

83. Créé par décret du 25 février 1983 plusieurs fois modifié, le Conseil National de la Vie Associative (CNVA) a pour mission d'étudier et de suivre l'ensemble des questions intéressant la vie associative; de donner son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires; de proposer des mesures utiles au développement de la vie associative; d'établir au cours de chaque mandature un rapport d'ensemble sur la vie associative et son évolution. Voir pour les détails <http://www.associations.gouv.fr>

Conférence des Présidents des Coordinations Associatives (CPCA)

28 place Saint Georges 75009 Paris
Tél. : 01 40 36 80 10 - www.cPCA.asso.fr

La Fonda

18 rue de Varenne 75007 Paris
Tél. : 01 45 49 06 58 - www.fonda.asso.fr

Les fondations

La Fondation de France – sûrement la plus connue – aide les personnes en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants. Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général : solidarités, enfance, santé, recherche médicale, culture, environnement. Elle abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs. Elle regroupe les efforts de plusieurs bienfaiteur/riche/s, un groupe d'établissements financiers, publics et privés. Les fondations de la Macif, du groupe Chèque déjeuner et du Crédit coopératif soutiennent par ailleurs l'entrepreneuriat social.

Fondation Chèque déjeuner

1 allée des Pierres-Mayettes - Parc des Bananiers
92230 Gennevilliers
Tél. : 01 41 85 08 30 - www.fondationgroupecheqdej.com

Fondation Crédit coopératif

33 rue des Trois-Fontanot 92000 Nanterre
Tél. : 01 47 24 85 00
www.groupe.credit-ccoperatif.fr/fondation_cc.html

Fondation de France

40 avenue Hoche 75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
www.fdf.org/jsp/site/Portal.jsp

Fondation Macif

38 rue de Ponthieu 75008 Paris
www.fondation-macif.fr

Les acteurs par secteur

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les entreprises d'insertion sont à la fois des entreprises économiques, soumises aux logiques de la rentabilité, et des entreprises sociales qui prennent en charge pour une durée limitée (deux ans maximum) des personnes qui seraient considérées comme inemployables par des entreprises classiques (sans domicile fixe, marginaux, chômeur/se/s en fin de droit, etc.). Au sein d'une entreprise d'insertion, ces personnes bénéficient d'un suivi social, d'une formation et d'une réadaptation au monde du travail, avec l'aide des pouvoirs publics et des réseaux locaux.

Les associations intermédiaires ont été créées en 1987. Leur objet statutaire est de mettre des personnes dépourvues d'emploi (notamment les RMIstes, les chômeurs et chômeuses de longue durée et les chômeurs/euses âgé/e/s de plus de 50 ans) à la disposition de personnes physiques et morales pour des activités ponctuelles non assurées dans les conditions économiques locales.

COORDination des associations d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi (COORACE)

17 rue Froment 75011 Paris

Tél. : 01 49 23 70 50 - www.coorace.org

Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI)

18-20 rue Claude Tillier 75012 Paris

Tél. : 01 53 27 34 80

Comité National de Liaison des Régies de Quartier (CNLRQ)

47-49 rue Sedaine 75011 Paris

Tél. : 01 48 05 67 58

Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)

76 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris

www.fnars.org

Chantier école

Réseau national des acteurs de l'insertion et de la formation

17 rue Froment 75011 Paris

Tél. : 01 48 07 52 10 - www.chantierecole.org

Comité National de Coordination et d'Évaluation des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (CNCE-GEIQ)

5 rue d'Alsace 75010 Paris

Tél. : 01 46 07 33 33

www.geiq.net

Mais aussi les ateliers protégés, les entreprises de travail adaptées et les établissements et services d'aide par le travail qui participent à l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap physique ou mental⁸⁴.

LES FINANCES SOLIDAIRES ET L'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

84. Voir l'Union Nationale des Entreprises Adaptées (UNEA), le Groupement des Ateliers Protégés – Union Nationale des Entreprises de Travail Adapté (GAP UNETA), les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)...

85. Voir également *Finances solidaires, guide à l'usage des collectivités territoriales* publié sous la coordination de Finansol ; *Les placements éthiques et solidaires*, édité par Alternatives économiques ; Camille Dorival, « Finances solidaires » in *L'économie sociale de A à Z* également édité par Alternatives économiques ; – voir références exactes en bibliographie. Voir également Cyrille Ferraton, « Finance solidaire » in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité ; David Vallat et Isabelle Guérin, « Les finances solidaires », in *Notes sur l'économie solidaire*, Institut Karl Planzy, op. cité.

86. Pour connaître l'ensemble des acteurs de l'accompagnement ainsi que le parcours de création, voir le *Guide de l'entrepreneur social* édité par l'AVISE et celui d'Alternatives économiques, *Entreprendre autrement*, dont les références sont précisées en bibliographie.

Née dans les années 80 de la volonté de permettre aux personnes en situation de précarité de créer leur propre activité économique par le crédit, les finances solidaires – qui englobent la collecte de l'épargne, les prêts, les garanties, les cautions, mais aussi le capital risque, l'accompagnement et le suivi des projets – participent pleinement au soutien à la création d'activités à forte valeur sociale, environnementale ou culturelle⁸⁵.

De nombreuses structures d'aide à la création d'entreprise accompagnent les porteur/se/s de projet durant les différentes phases de leur parcours de création. Ces structures sont spécialisées soit dans l'aide à la conception de projet, la sécurisation financière, ou encore propose aux créateur/rice/s un hébergement juridique et un accompagnement prolongé afin de tester leur projet in vivo⁸⁶.

Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM)

12 avenue Marceau 75008 Paris

Tél. : 01 44 43 10 00

www.apcm.com

Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

4 boulevard Poissonnière 75009 Paris

Tél. : 01 56 03 59 00

www.adie.org

Agence Pour la Création d'Entreprises (APCE)

14 rue Delambre 75682 Paris Cedex 14

Tél. : 01 42 18 58 58 - www.apce.com

Boutiques de Gestion

14 rue Delambre 75682 Paris Cedex 14

Tél. : 01 43 20 54 87 - www.boutiques-de-gestion.com

Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)

Assemblée des CCI

45 avenue d'Iéna BP 3003 5773 Paris Cedex 16

Tél. : 01 40 69 37 00 - www.acfi.cci.fr

Clubs d'épargne pour les femmes qui entreprennent (Clefe)

8 square de la Dordogne 75017 Paris

Tél. : 01 45 66 08 19

Clubs d'Investisseurs locaux pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire (CIGALES)

61 rue Victor Hugo 93500 Pantin

Tél. : 01 49 91 90 91

www.cigales.asso.fr

Comité d'Information et de Mobilisation pour l'Emploi (CIME)

2 square Trudaine 75009 Paris

Tél. : 01 55 31 90 75 - www.cime.asso.fr

Coopérer pour entreprendre

37 rue Jean Leclair 75017 PARIS

Tél. 01 42 63 47 71 - www.cooperer.coop/

Esfin-Ides

10/12 rue des Trois-Fontanot 92022 Nanterre

Tél. : 01 55 23 07 05 - www.esfin-ides.com

Finansol⁸⁷

57 boulevard de la Villette 75010 Paris

Tél. : 53 36 80 60

www.finansol.org

87. Fondée en 1995 par des institutions financières solidaires et des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité, l'association Finansol est le seul collectif en France de représentation du secteur des finances solidaires dont il réunit aujourd'hui la plupart des acteurs : Adie, Autonomie et Solidarité, Caisse Solidaire Nord-Pas de Calais, Caisse Solidaire Franche Comté, Cigales, Cofides Nord Sud, France Active, France Initiatives Réseau, Garrigue, Habitat et Humanisme, Habitats Solidaires, Ides, IES, La Nef, Love Money pour l'Emploi, Oikocrédit, Racines, Sidi, Sifa Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, CARAC, Crédit Coopératif, Crédit Municipal de Nantes, Crédit Mutuel, IXIS Asset Management, Macif Gestion, Caisse des dépôts, Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme.

France Active

37 rue Bergère 75009 Paris
Tél. : 01 53 24 26 26 - www.franceactive.org

France Initiative Réseau

14 rue Delambre 75014 Paris
Tél. : 01 40 64 10 20 - www.fir.asso.fr

Garrigue

61 rue Victor Hugo 93500 Pantin
Tél. : 01 48 44 74 03 - www.garrigue.net

Love Money pour l'emploi

10 rue de Montyon 75009 Paris
Tél. : 01 48 00 03 35 - www.lovemoney.org

Union des Foyers des Jeunes Travailleurs (UFJT) – Réseau d'Initiative Locale pour l'Emploi (RILE)

12 avenue du Général De Gaulle 94307 Vincennes
Tél. : 01 41 74 81 00 - www.ufjt.org

Union des couveuses

14 rue Delambre 75014 Paris
Tél. : 01 43 20 45 93 - www.uniondescouveuses.com

Mais aussi les banques de l'économie sociale et solidaire⁸⁸ et la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA).

LE COMMERCE ÉQUITABLE ⁸⁹

88. La Nouvelle Economie Fraternelle (NEF), le Crédit coopératif, la Caisse d'épargne, le Crédit Mutuel, les Banques Populaires, Le Crédit municipal de Paris...

89. Voir pour les détails, Elisabetta Bucolo, « Commerce équitable », in *Notes sur l'économie solidaire*, op. cité ; Alphonso Cotera Fretell et Humberto Ortiz Roca, « Commerce équitable », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité ; Nairi Nahapétian, « Commerce équitable », in *L'économie sociale de A à Z* édité par Alternatives économiques.

Réseau commercial de production-distribution-consommation alternatif au commerce dominant, basé sur la solidarité avec les petit/e/s producteurs/trices et le développement soutenable, le commerce équitable, qui peut être Nord-Sud ou Nord-Nord, propose de nouvelles formes d'échanges économiques. Il repose sur des critères précis : échange à un prix juste, respect de conditions de travail décentes, préfinancement partiel des cultures et relations contractuelles sur le long terme. Ce secteur connaît un fort développement depuis quelques années.

Deux réseaux principaux coordonnent et fédèrent le secteur du commerce équitable : la Plate-Forme pour le Commerce Équitable

(PFCE), favorable à la grande distribution comme vecteur de développement du secteur, travaillant à l'appui à la mise en place de systèmes de garantie, la sensibilisation-promotion du commerce équitable et la recherche-conseil. Et le réseau Minga, opposé au mode de diffusion via la grande distribution, centré sur l'exigence d'équité économique et sociale tout au long des filières et sur celle du fonctionnement démocratique, la professionnalisation et le refus de la précarité par la création d'emplois et de richesse partagée, le souci de la qualité des produits et des services proposés en priorité dans le cadre de circuits courts et de proximité, la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et la transparence totale et la liberté dans les relations économiques, le respect mutuel entre tous les partenaires des filières.

La Plate-forme pour le Commerce équitable⁹⁰

61 rue de la Chapelle 75018 Paris

Tél. : 01 42 09 05 53

www.commerceequitable.org

Minga⁹¹

1 quai du square 93200 Saint Denis

Tél. : 01 48 09 92 53

www.minga.net/

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Notamment défini par le caractère à la fois individuel et collectif de ces bienfaits et par la proximité – temporelle, géographique et relationnelle – qui lie l'usager et le professionnel, le secteur des services de proximité, incluant le mieux connu d'entre eux, les services à la personne, regroupe une grande diversité d'activités (aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, secteur de la petite enfance, entretien et aménagement des espaces collectifs, transport à la demande des personnes à mobilité réduite ou de celles résidants dans des zones peu dotées en transports collectifs, logement des populations fragilisées, services culturels et animation culturelle dans les quartiers, les prisons, les hôpitaux, entretien des espaces naturels, médiation...). L'économie sociale et solidaire, familiarisée avec l'écoute et la prise en compte des besoins des usagers, est

90. Les activités des institutions membres de la PFCE couvrent chaque champ de la démarche du commerce équitable. Elles portent aussi bien au Sud, sur l'appui et le renforcement des organisations de producteurs, que sur les volets de la commercialisation, de la sensibilisation, de la certification et du plaidoyer au Nord. Sont membres de la PFCE : Alter éco, Alter Mundi, Althéane, Artisan, Artisanat-SEL, Artisans du Soleil, Association de Solidarité avec les Peuples d'Amérique Latine, Ayllu, Biocoop, Boutic Ethic, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Chrétiens en Monde Rural, Croq'Nature, Echoppe, EquiTerre, Ethiqueable, Ethnik.org, Ethos, Fédération Artisans du Monde, Forest People, Guayapi Tropical, Handicap International, Idéo, Ingénieurs Sans Frontières, La Compagnie du Commerce Equitable, La Route des Sens, Les Comptoirs du Cap, Ligue de l'Enseignement, Lilah Distribution, Max Havelaar France, Peau éthique, Signaléthique, Sira Kura, Solidar'Monde, Tourisme et Développement Solidaires, Yamana.

91. Minga regroupe 360° Sud, Alternatives Solidaires, Artasia, Artequal, Artisans d'ailleurs, Aaux 4 coins du monde, Azimuts, Action Consommation, Bébés en vadrouille, Bio'mada, Brûlerie des mondes, Cahina, Chakana, Cooperativas cafeteras, Eki, Epices, Equi bioz Sudico, Equi't'bio, Ethic et chic, Ethnica, Euro overseas logistics, Han & Hemen, Hommes de Maïs, L'archipel du soleil, L'atelier du chocolatier, L'équitable café, L'huile aux trésors, La cabane du jardinier, La case à palabres, La ferme de Paula, La fibre verte, La milpa, Le comptoir de l'artisanat, Le douanier vert, Le linteau, Les fourmis, Manaslu, Moyiekolo, Namaste sathi, Paquita l'attitude, Patatrac, Perche activités, Place de la plateforme, Quatre mâts développement, RDV

directement concernée par ces activités, et ce d'autant que l'économie sociale est favorablement positionnée de dans la production du titre de paiement universel. Largement associatif, ce secteur est de plus en plus concurrencé par des entreprises d'économie classique à but lucratif. Confronté à quelques problématiques majeures, dont la solvabilisation de la demande, la structuration et la professionnalisation de l'offre, la déprécarisation des emplois... ce champ d'activité est représenté et coordonné par de nombreux organismes.⁹²

Adessa

3 rue de Nancy 75010 Paris
Tél. : 01 44 52 82 82 - www.federation-adessa.org

Association du service à domicile (ADMR)

www.admr.org

Association Opale (Organisation pour Projets Alternatifs d'Entreprises) – Culture et proximité

45 rue des Cinq diamants 75013 Paris
Tél. : 01 45 65 20 00
www.culture-proximite.org

Proxim'Services du Coorace

17 rue Froment 75011 Paris
Tél. : 01 49 23 70 50 - www.coorace.org

Union d'éducation populaire Peuple et culture

108 rue Saint Maur 75011 Paris
Tél. : 01 49 29 42 80 - www.peuple-et-culture.org/

Union Nationale de l'Aide, des soins et des services aux domiciles (UNA)

108-110 rue Saint Maur 75011 Paris
Tél. : 01 49 23 82 52 - www.una.fr

Union Nationale Interfédérale des Organismes Privés, Sanitaires et sociaux (UNIOPSS)

133 rue Saint-Maur 75541 Paris Cedex
Tél. : 01 53 36 35 00 - www.uniopss.asso.fr/cgi/index.plx

Productions, Saldac, Scnenethik, Solidar'ethic, Taddart, Terr'actes, Terra libra, Tierra-una, Tlaxnaiwalhac, Tribu terre, Utopia, Wow terre sauvage, Z Ethic, Zebrur's.

92. Voir pour une approche problématisée, Nairi Nahapétian, « Services à la personne », in *L'économie sociale de A à Z* édité par Alternatives économiques ; Laurent Gardin, « Développer les services aux personnes », in *Notes sur l'économie solidaire*, op. cité ; Jean-Louis Laville, « Services de proximité », in *Dictionnaire de l'autre économie*, op. cité.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire est un courant d'idées qui milite pour une diffusion de la connaissance au plus grand nombre afin de permettre à chacun/e de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. Elle se définit généralement en complément des actions de l'enseignement formel. C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques... En réalité tous ces apprentissages sont l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, etc.

Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP) ⁹³

15 passage de la Main d'Or 75011 Paris

Tél. : 01 40 2114 21

www.educ-pop.org

Mais aussi, **les réseaux d'auto-production et de partage, le secteur agricole ⁹⁴, le tourisme solidaire...**

Autant d'activités et d'acteurs qui font la richesse de l'économie sociale et solidaire, sur l'ensemble des territoires. Autant de partenaires pour construire des politiques publiques innovantes, créatrices d'emplois, de lien social, de processus démocratiques.

93. Sont membres du CRAJEP : ACE, AFI, AFS, AFVP, ANACEJ, Anima'Fac, Association France-Amérique latine, Arc en Ciel, ATC, ATD Quart Monde, BILD, CCSC, CEI/Club des 4 vents, CEMEA, CINEMA, CMJCF, CNLAPS, CNRL, Comité InterONG pour les jeunes de la rue, CONCORDIA, COORACE, COTRAVAUX, CPCV, Culture et Liberté, Culture et Promotion, EEDF, EEUF, FAGE, Familles Rurales, FCSF, FCPE, FCVF, FFCU, FFMJC, FG, PEP, FNARS, FNCIVAM, FNCMR, FNEPE, FNFR, FNLL, Fédération Nationale de la Maison des Potes, FOEVEN, FRANCAS, FSCF, FSGT, FSJU, FTCCR, FUAI, GDF, IFOREP, Inter Echanges, JIC, JOC/JOCF, JPA, LFEEP, Mouvement Jeunes Femmes, Mouvement International ATD Quart Monde, MRERS, MRJC, PEC, Petits Débrouillards, Les Pionniers de France, SDF, SJ, SMF, SPF, STAJ, UCJG, UCPA, UFCS, UFCV, UFJT, Union REMPART.

94. Le Crédit agricole, la Mutualité sociale agricole, la mutuelle santé assurant la sécurité sociale des agriculteurs et de leurs familles, le Groupama mutuelle d'assurance dominant l'espace rural. Les coopératives agricoles témoignent de la diversité du monde paysan, de la petite coopérative viticole aux entreprises leader sur leur marché. L'économie sociale agricole s'est regroupée dans la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CNMCCA).

CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire est inscrite dans le programme d'action des Verts depuis plus d'une dizaine d'année. Les dynamiques sectorielles et territoriales portées par le Secrétariat d'Etat de Guy Hascoët ont permis l'implication des élu/e/s vert/e/s sur ce champ d'intervention et l'élaboration de politiques publiques innovantes et efficaces. Les retours d'expériences présentés dans ce guide le montrent bien : de nombreuses politiques publiques ont été créées, construites avec les acteurs de terrain dans des démarches largement participatives, permettant tout à la fois la mise en visibilité et le développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que son ancrage dans la culture des institutions politiques.

Pour autant, plusieurs défis doivent être relevés.

Si les politiques d'économie sociale et solidaire ont été ancrées dans les actions des collectivités territoriales au titre des politiques économiques, ce qui leur donne une indéniable légitimité, elles y font le plus souvent figure de « niche ». Persister dans ces frontières politiques et institutionnelles ferait courir un très grand risque aux initiatives de l'économie sociale et solidaire, celui de figurer au rang des politiques publiques sectorielles dont on ne peut prévoir la pérennité au-delà de l'engagement des élu/e/s actuellement en charge de ce domaine d'intervention.

Par ailleurs, si les élu/e/s ont eu à cœur de construire ces politiques avec la participation des acteurs de terrain, et si ces derniers ce sont largement impliqués dans les démarches qui leur ont été proposées, la méthode employée n'a guère essaimé au-delà du périmètre des élu/e/s en charge de construire ces politiques. Le potentiel que l'économie sociale et solidaire recèle en terme de redéfinition de la démocratie participative et de son inclusion dans les us et coutumes des institutions n'a pas encore fait école. La capacité de transformation sociale et démocratique de ces initiatives socio-économiques est donc encore largement à construire.

Si l'on peut donc désormais dire que la prise en compte de la démarche socio-économique de l'économie sociale et solidaire est acceptée, et les élu/e/s vert/e/s en sont pour une grande partie les heureux et heureuses responsables, il reste que la reconnaissance de la dimension socio-politique des ces initiatives reste elle bien marginale voire quasi inexistante.

Un nouvel horizon à atteindre donc, pour « *faire en sorte que le projet politique de l'économie sociale et solidaire ne se réduise pas uniquement à la reconnaissance des entreprises sociales sur le marché, mais s'étende à l'affirmation d'une nécessaire régulation de l'économie plurielle face au processus de marchandisation* »⁹⁵. Un beau projet pour les années à venir...

95. Laurent Fraisse, « Les enjeux d'une action publique en faveur de l'économie sociale et solidaire », in *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, op. cité.

Bibliographie

Ouvrages

Laville Jean-Louis et Catani Antonio David (dir), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2005.

Laville Jean-Louis, Magnen, Jean-Philippe, de França Filho Genauto C., Medeiros Alzira, *Action publique et économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Erès, 2005.

Notes, brochures et comptes-rendus

INSEE

« L'économie sociale et solidaire en Nord-Pas-de-Calais », INSEE, juin 2004.

« Ile-de-France à la page, l'économie sociale et solidaire », INSEE, septembre 2003

« Ile-de-France Regards sur... l'économie sociale et solidaire », INSEE, mai 2004.

INSEE Bourgogne Dimensions, Résultats statistiques n°48, juin 2004, disponible sur http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bourgogne/rfc/docs/rs_48_juin_2004.pdf

AVISE

Les SCIC en 40 questions, guide AVISE n°1, 2005.

SCIC et collectivités locales en 30 questions, guide AVISE n°3, 2004.

SCIC et collectivités locales, pourquoi et comment participer, guide AVISE n°5, 2007.

Société coopérative d'intérêt collectif, bâtir un projet au service du territoire, Les cahiers de l'AVISE n°4, 2007.

Documents fournis par les élu/e/s interrogé/e/s sur leur action

Les Ecosolies 2002-2007, Nantes métropoles, Région Pays de la Loire, Département Loire Atlantique, Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire, cédérom.

« Diagnostic partagé de l'économie sociale et solidaire lilloise. Rapport final », LéaLille, Habitat et développement – UCL, mars 2002.

« Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire à Lille 2002-2005 », Ville de Lille, juin 2002.

« Rencontres de l'économie sociale et solidaire », Lille métropole, nov-déc 2006.

Bulletin du groupe vert au Conseil régional de Bourgogne, n°3, mars 2006.

Bulletin du groupe vert au Conseil régional de Bourgogne, n°4, janvier 2007.

« Rencontre de l'économie sociale et solidaire, la valeur ajoutée du système bancaire de l'ESS », Synthèse, Conseil régional de Bourgogne, octobre 2005.

L'économie sociale et solidaire en Bourgogne, Alternatives économiques, Hors-série pratique n°24 bis, octobre 2006.

« Bilan de mandat de 1998 à 2003, une politique verte de l'emploi », Bilan

de mandat de Philippe Chesneau, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- « Plan régional pour l'emploi », plaquette de présentation, fiches action région, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- « Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », 2^e édition, publication Chambre Régionale d'Économie Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2004.
- « Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire – PROGRESS », Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- « Présentation des résultats du séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur », synthèses de la journée du 28 septembre 2006.
- « Sicoval Économie sociale et solidaire. Entreprendre ensemble », Guide des initiatives au Sud-Est Toulousain, octobre 2005.

Divers

- « Notes sur l'économie solidaire », Institut Karl Polanyi, 2001.
- Gérard Delfau et Jean-Louis Laville, *Aux sources de l'économie solidaire*, Actualité de 1848, Thierry Quinqueton éditeur, avril 2000.
- Bilan du SEES édité en mars 2002 par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Croissance, compétitivité et emploi. Débats et voies pour entrer dans le XXI^e siècle*, Livre blanc de la Commission des communautés européennes, 1993.
- Alain Lipietz, « *Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire* », EGEF, 23 février 2002.
- Jacques Archimbaud, « L'économie alternative et solidaire », Les Périphériques n°4, <http://mediasol.penelopes.org>
- Jean Zin, « Au-delà tu tiers secteur », <http://perso.orange.fr/marxiens/politic/tiersect.htm>.
- Louis Favreau, « Qu'est-ce que l'économie sociale ? Synthèse introductive », Chaire de Recherche du Canada en Développement des Collectivités, mars 2005.
- Associations et coopératives face aux marchés et aux pouvoirs publics, y-a-t-il un modèle européen ?*, Colloque CNAM, 13 janvier 2004.
- « Ensemble pour une économie plurielle », Rencontres européennes, novembre 2000.

Revues, guides

- L'économie peut-elle être solidaire ?*, Revue Cosmopolitiques n°5, Editions de l'Aube, 2003.
- L'économie sociale de A à Z*, Alternatives économiques, Hors série pratique n°22, janvier 2006.
- L'utilité sociale*, Alternatives économiques, Hors série pratique n°11, septembre 2003.
- Entreprendre autrement*, Alternatives économiques, Hors série pratique n°14, mars 2004.
- « Démocratie participative, économie solidaire », Politis, Hors-série, n°36, octobre-novembre 2002.
- Guide de l'entrepreneur social*, guide AVISE n°4, 2004-2005.

Les placements éthiques et solidaires, Alternatives économiques, Hors-série pratique n°25, septembre 2006.

Finances solidaires, guide à l'usage des collectivités territoriales, coordonné par Finansol, Editions Charles Léopold Mayer, 2002.

Articles

Jean-Louis Laville, « L'autre économie renvoie à la capacité de résistance des sociétés », *Libération*, 18 février 2006.

Philippe Baqué, « Sur les chantiers de l'économie solidaire », *Le Monde diplomatique*, septembre 1994.

Eric Larpin, « Economie solidaire : la montée en puissance », *Faim et développement magazine*, N°177, mai 2002.

Jean-Marie Harribey, « L'économie sociale et solidaire, un appendice ou un faux-fuyant ? », 18 avril 2000, <http://www.france.attac.org>.

Jean-Paul Maréchal, Jean-Louis Laville et Bernard Eme, « Economie solidaire : illusion ou voie d'avenir ? », 10 Octobre 2001, <http://www.france.attac.org>

Bernard Gomel, « L'emploi salarié dans le travail des associations : un dilemme entre la qualité de l'emploi et la réponse aux besoins ? », rapport de synthèse du Centre d'Etudes de l'Emploi, janvier 2004, http://www.cee-recherche.fr/fr/fiches_chercheurs/texte_pdf/gomel/salarie_associations.pdf

Voir également pour approfondir, quelques ouvrages récents :

Jean-Louis Laville, *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Hachette littérature, 2007.

Thierry Jeantet et Jean-Philippe Poulnot, *L'économie sociale, une alternative planétaire*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, 2007.

Thierry Jeantet, *La solidarité au défi de l'efficacité*, La documentation française, 2006.

Guy Neyret, Jean-Noël Chopart, Daniel Rault(*dir.*) coll., *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Recherche, Paris, La Découverte, 2006.

Annexes

Charte de l'Économie Sociale (1980)

«L'Humanité, en cette fin de siècle, affronte une crise de civilisation fondamentale. Celle-ci touche tous les aspects de la vie : les structures économiques et sociales, la cité, la vie politique et culturelle, l'homme lui-même.» Fort de ce constat, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs proclament leur attachement aux principes fondamentaux qui constituent la Charte de l'Économie Sociale. Ils ont la volonté, dans leur action quotidienne, de favoriser la conciliation harmonieuse de la rigueur économique et de l'audace sociale. Pour ce faire, les organismes coopératifs, mutualistes et associatifs rassemblent les hommes responsables et s'efforcent d'introduire ainsi un nouveau type de rapports dans les relations humaines, fondé sur les notions de dignité, de liberté et de solidarité.

Article 1^{er}

Les entreprises de l'Économie Sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

Article 2

Les sociétaires, consommateurs ou producteurs, membres des entreprises de l'Économie Sociale, s'engagent librement, suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3

Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'Économie Sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

Article 4

Les entreprises de l'Économie Sociale :
– revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles,
– affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

Article 5

Les entreprises de l'Économie Sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercice ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6

Les entreprises de l'Économie Sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine, de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7

Les entreprises de l'Économie Sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.»

Charte Européenne de l'Economie Sociale

L'économie sociale représente 8 % de l'ensemble des entreprises européennes et 10 % de l'emploi total.

Le succès des entreprises de l'économie sociale ne se mesure pas seulement à leurs performances économiques, qui sont toutefois une condition indispensable pour pouvoir réaliser leurs finalités mutualistes et solidaires, mais surtout par leur apport en termes de solidarité, de cohésion sociale et d'ancrage dans les territoires.

Une façon différente d'entreprendre

Les organisations de l'économie sociale sont des acteurs économiques et sociaux présents dans tous les secteurs. Elles se caractérisent avant tout par leur finalité et une façon différente d'entreprendre. L'économie sociale comprend les coopératives, les mutualités, les associations et les fondations. Ces entreprises sont particulièrement actives dans certains domaines comme la protection sociale, les services sociaux, de santé, bancaires, d'assurance, la production agricole, la consommation, le travail associé, l'artisanat, l'habitation, l'approvisionnement, les services de proximité, l'éducation et la formation, ainsi que dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs.

Pour répondre aux nouveaux défis d'aujourd'hui (développement durable, désengagement croissant des services publics, insertion sociale, solidarité inter-générationnelle), elles prennent de nouvelles initiatives. Certaines d'entre elles disposent déjà d'une reconnaissance juridique comme par exemple les entreprises à finalité sociale (Belgique), les coopératives sociales (Italie), les sociétés coopératives d'intérêt collectif (France) etc.

Toutes s'inscrivent dans les objectifs des politiques européennes (sociale, de l'emploi, de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, de l'éducation, de la recherche, du développement local et régional, de la Responsabilité sociale des Entreprises – RSE -, de la gouvernance d'entreprise, etc.) auxquelles elles apportent une contribution active.

Des spécificités fortes

Les formes juridiques des organismes de l'économie sociale peuvent varier d'un État membre à l'autre. Cependant, ces entreprises se distinguent de celles à capitaux par leurs spécificités liées à des caractéristiques communes, notamment :

- la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital,
- l'adhésion volontaire et ouverte,
- le contrôle démocratique par les membres,
- la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général,
- la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité,
- l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics,
- l'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

Une réalité incontournable

L'économie sociale :

- se fonde sur le principe de la solidarité et sur l'engagement des personnes dans un processus de citoyenneté active
- est génératrice d'emplois de qualité comme d'une meilleure qualité de vie et propose un cadre adapté aux nouvelles formes d'entreprise et de travail
- joue un rôle important dans le développement local et la cohésion sociale
- est socialement responsable
- est facteur de démocratie
- contribue à la stabilité et au pluralisme des marchés économiques
- répond à des priorités et objectifs stratégiques de l'Union européenne : cohésion sociale, plein emploi et lutte contre la pauvreté, démocratie participative, meilleure gouvernance, développement durable...

L'économie sociale se fonde sur une large base sociale et mène à bien ses activités sous des formes juridiques variées, en faisant preuve de sa compétitivité, de sa capacité de croissance et d'adaptation aux nouveaux défis sociaux et économiques.

Ainsi, elle est une composante fondamentale de la société civile organisée. Elle prend position et rend

La Charte du RTES

De nombreux élus locaux cherchent à engager leur territoire dans une démarche de développement durable, qui mobilise les ressources locales et mette en avant les dimensions sociales et humaines de l'économie. Il s'agit notamment pour eux de lutter contre toutes les discriminations et de placer la personne au cœur de l'économie.

L'engouement pour ce projet politique s'est notamment traduit à l'issue des élections municipales de 2001 par la désignation, dans plusieurs centaines de collectivités territoriales, d'élus délégués à l'économie solidaire.

De nombreux projets d'économie solidaire sont en effet portés ou soutenus par des collectivités. Ces dynamiques se caractérisent par leur diversité. Pourtant, qu'ils se réclament de l'économie solidaire, de l'économie sociale ou du tiers-secteur, les promoteurs de ces actions partagent un socle de valeurs communes.

Vers un développement durable par une économie :

- au service de l'humain et du lien social : les initiatives de l'économie solidaire ne recherchent pas le profit mais privilégient l'utilité sociale; en ce sens elles interrogent la définition même de la notion de richesse;
- au service des solidarités entre individus d'un territoire, entre territoires (au niveau régional, national ou international), entre activités et avec les générations futures;
- au service d'un développement qui favorise la coopération et l'action citoyenne;
- au service de la qualité de la vie pour tous et de la préservation des ressources naturelles.

des avis aux pouvoirs publics sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui touchent à la vie des citoyens.

L'économie sociale contribue de manière significative à la construction d'une société plurielle plus participative, plus démocratique et plus solidaire.

Un développement des territoires fondé sur :

- le partenariat au niveau local (élus-Etat-acteurs socio-économiques);
- la participation citoyenne (entreprendre ensemble) et les pratiques démocratiques;
- l'hybridation des ressources (public/privé, marchand/non marchand, monétaire/non monétaire);
- la mise en réseau des expériences locales, nationales et internationales.

Parmi les champs d'action :

- création et développement d'activités, finances solidaires;
- développement de la démocratie participative;
- services aux personnes;
- commerce équitable, achat éthique;
- démocratie locale et éducation populaire;
- protection de l'environnement, de la santé, des ressources naturelles;
- coopération internationale.

Sur la base de ce projet politique, des élus locaux ont manifesté le besoin d'une coordination au plan national. Le Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire se propose d'être le lieu de rencontre des collectivités engagées dans une démarche d'économie solidaire.

Pour en savoir plus, voir également sur www.legifrance.gouv.fr :

La loi sur la coopération : loi n° 47-1775 du 10 Septembre 1947 portant statut de la coopération (Journal Officiel du 11 septembre 1947).

La loi portant dispositions concernant les SCIC : loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.

La loi sur les associations : loi du 1 juillet 1901 relative au contrat d'association (Journal Officiel du 2 juillet 1901).

La loi relative à la lutte contre les exclusions : loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (Journal Officiel n° 175 du 31 juillet 1998 page 11679).

Les décrets concernant la Délégation interministérielle d'économie sociale, et celui la modifiant : décret n° 95-1083 du 5 octobre 1995 instituant une délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale et modifiant le décret n° 91-1133 du 28 octobre 1991 portant création d'une délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale ; décret n° 2006-151 du 13 février 2006 instituant une délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale.